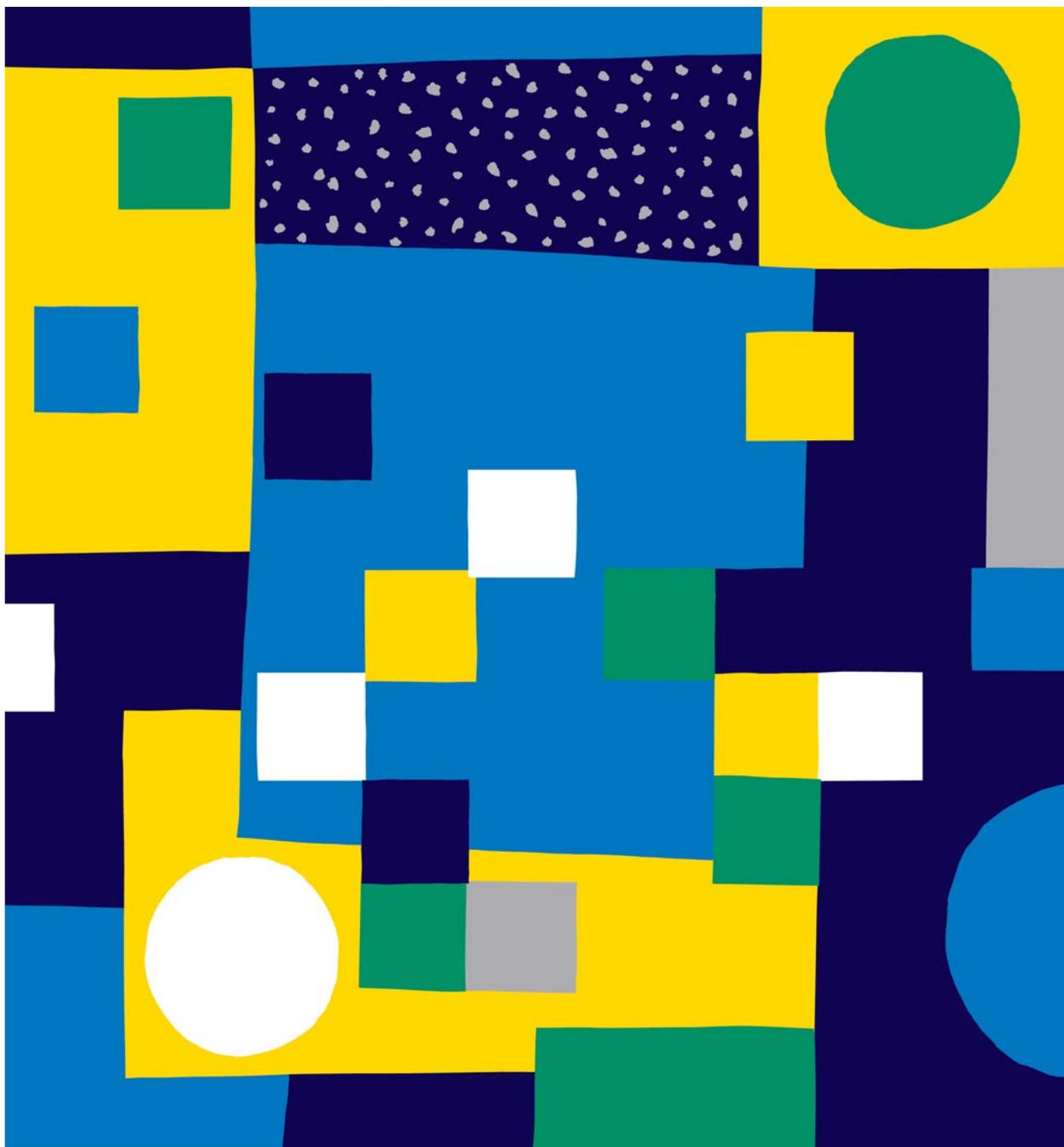


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

La voix des
grandes entreprises
françaises



*« Fortes de leur capacité
d'adaptation et d'entraînement,
les entreprises de l'Afep sont
des acteurs incontournables
de l'économie française »*

Le mot

de Laurent Burelle, Président

L'Afep en ordre de bataille

Marquée par une crise exceptionnelle par l'ampleur et la gravité de ses conséquences économiques, sociales, sociétales et sanitaires, l'année 2020 a profondément bousculé l'économie française. Les grandes entreprises ont fortement contribué aux efforts qui ont permis de surmonter cette crise et relèvent déjà les défis de la reprise économique et des mutations écologiques et numériques.

Après un arrêt brutal de l'économie en mars 2020 entraîné par le confinement, l'intervention massive et très rapide des pouvoirs publics a permis d'atténuer le choc structurel imposé aux entreprises. Dès les premiers jours de la crise sanitaire, l'Afep s'est mise en ordre de bataille, témoignant d'une capacité unique de mobilisation et de rassemblement des forces économiques. L'Association a alors joué à plein son rôle de facilitateur du dialogue quotidien entre l'Etat et les grandes entreprises en contribuant à l'élaboration de solutions pragmatiques pour s'adapter aux évolutions radicales de l'environnement économique.

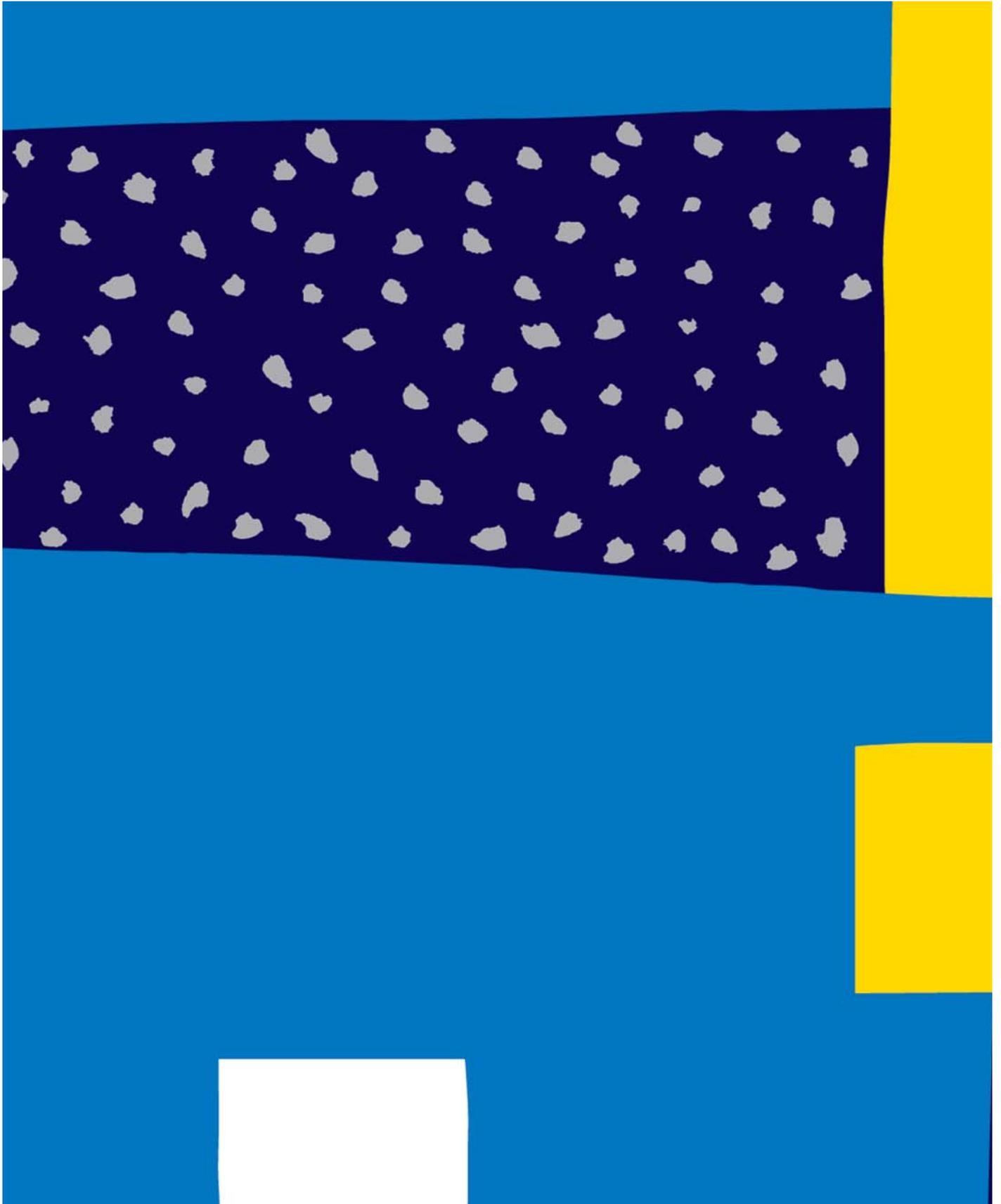
A cet égard, je remercie sincèrement les dirigeants des entreprises de l'Afep, leurs équipes et celles de l'Association pour le travail considérable qui a permis à notre pays d'affronter ces difficultés avec les meilleures chances de les surmonter. Durant cette période, la qualité du dialogue avec les principaux ministères a permis de trouver des solutions à de nombreux problèmes auxquels les entreprises étaient confrontées.

La mobilisation des grandes entreprises a été massive : elles ont pris leurs responsabilités tant vis-à-vis de leurs salariés que de la population, apportant une contribution sans précédent à l'effort national. Il est à souligner qu'elles ont fait preuve d'un sens civique remarquable à

de nombreux égards, accompagnant l'action de l'Etat. Les dirigeants des entreprises se sont pleinement impliqués. Ainsi, le conseil d'administration de l'Afep s'est réuni 11 fois pendant cette période exceptionnelle.

Sur le court terme, les mesures d'urgence adoptées par l'Etat ont été absolument indispensables. Mais pour retrouver le chemin de la croissance, il faut d'ores et déjà anticiper ensemble la période à venir dans un esprit constructif impliquant toutes les parties prenantes. En ce sens, la crise sera un accélérateur de la transformation écologique et numérique de notre économie et les entreprises de l'Afep y prendront toute leur part.

La production de biens et de services est la clé de voûte de la création de richesse et sa croissance est impérative pour le redressement du pays. Alors que la période demeure marquée par l'incertitude et qu'il devient de bon ton de vouloir « réinventer le capitalisme », les grandes entreprises de l'Afep, quelle que soit leur structure capitaliste, sont des actrices clés des grandes transitions écologiques, sociales et sociétales. Fortes de leur capacité d'adaptation, elles resteront dans la période qui s'ouvre force de progrès et d'entraînement et des acteurs incontournables de l'économie française.



L'Afep

Qui sommes-nous ?

Notre gouvernance

Nos adhérents

L'édito

Point de vue

Le Top Afep

08

Les thématiques & expertises

Economie

Fiscalité

Droit des affaires & Gouvernance

Travail, Emploi & Protection sociale

Financement des entreprises

Droit économique

Environnement, Energie & Climat

Responsabilité sociétale des entreprises

Commerce international

L'Afep à Bruxelles

24

Nos interactions

Réunions & Groupes de travail

68

L'Afep, la voix des grandes entreprises françaises.

Les entreprises réunies au sein de l'Afep ont l'ambition d'une France qui joue pleinement son rôle au sein de l'Europe et dans la mondialisation. A Paris comme à Bruxelles, l'Afep porte la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes. Elle s'appuie sur l'expérience et la vision des dirigeants des sociétés membres, à travers son conseil d'administration et des groupes de travail qui définissent les actions à mener dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi. Ses travaux sont fondés sur des analyses objectives de la situation des entreprises et sur de nombreuses comparaisons internationales.

Ecosystème réactif et apolitique, l'Afep constitue un espace de rencontres privilégié entre les entreprises adhérentes, les responsables politiques, les parlementaires et les administrations française et européenne.

L'Afep fédère l'engagement des grandes entreprises à travers des initiatives en faveur du tissu productif, des territoires, de l'environnement et des jeunes.

Notre éthique

Tansparence et professionnalisme ● Respect des législations nationales et européennes

Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des partis politiques ● L'Afep est enregistrée auprès de la HATVP

Notre charte éthique détaillée est à consulter sur www.afep.com



Les entreprises de l'Afep en chiffres



14% du PIB



8 M de salariés dans le monde



13% des salariés français



19% des impôts et taxes payés par les entreprises



76% de la capitalisation boursière française



2 600 Mds € de chiffre d'affaires dans le monde

L'Afep c'est



24 collaborateurs, le siège à Paris, un bureau à Bruxelles

7,5 M € de budget

+ 200 réunions par an entre entreprises et avec les pouvoirs publics

3000 experts mobilisés dans les entreprises

Notre gouvernance

Le Conseil d'administration



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

1. Denis Duverne

Président du Conseil d'Administration d'AXA

2. Frédéric Oudéa

Directeur Général de SOCIETE GENERALE

3. Sophie Boissard

Directrice Générale de KORIAN

4. Patrick Pouyanné

Président Directeur Général de TOTAL

5. Jean-Paul Agon

Président Directeur Général de L'OREAL

6. Jacques Aschenbroich

Président Directeur Général de VALEO

7. Marie-Christine Coisne-Roquette

Président de SONEPAR

8. Laurent Burelle

Président de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM
et Président de l'Afep

9. Sophie Bellon

Présidente du Conseil d'Administration
de SODEXO

10. Paul Hermelin

Président du Conseil d'Administration
de CAPGEMINI

11. Pierre-André de Chalendar

Président Directeur Général de COMPAGNIE
DE SAINT-GOBAIN

12. Serge Weinberg

Président du Conseil d'Administration de SANOFI

13. Jean Lemierre

Président du Conseil d'Administration
de BNP PARIBAS

14. Jean-Charles Decaux

Co-Directeur Général de JCDECAUX

Nos adhérents

113 grandes entreprises

ACCOR	ELIOR GROUP	IMERYS	ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE
AFM (Association Familiale Mulliez)	ELIS	INGENICO	SAFRAN
AIRBUS	ENGIE	INTERNATIONAL SOS	SANOFI
AIR FRANCE KLM	ERAMET	IPSEN	SCHLUMBERGER SA*
AIR LIQUIDE	ESSO SAF*	JCDECAUX	SCHNEIDER ELECTRIC SA
ALSTOM	EURAZEO	KERING	SCOR
ARCELORMITTAL FRANCE*	EURONEXT	KINGFISHER FRANCE*	SFR GROUP
ARKEMA	EUTELSAT SA	KORIAN	SIEMENS FRANCE SAS*
ARTEMIS	FAURECIA	LAGARDERE SCA	SOCIETE DES PETROLES SHELL*
AXA	FFP	LAZARD FRERES	SOCIETE GENERALE
BIOMERIEUX	FIVES	LEGRAND SA	SODEXO
BNP PARIBAS	FNAC DARTY	L'OREAL	SOLVAY*
BOLLORÉ	GALERIES LAFAYETTE	LVMH – MOET HENNESSY	SONEPAR
BOUYGUES	GE France*	LOUIS VUITTON	STMICROELECTRONICS NV*
BUREAU VERITAS	GECINA	MANPOWERGROUP*	SUCDEN
CAPGEMINI	GENERALI FRANCE*	MERSEN	SUEZ
CARREFOUR SA	GETLINK	MICHELIN	TARKETT
CASINO GUICHARD PERRACHON	GROUPAMA	NATIXIS	TECHNICOLOR
CMA CGM	GROUPE BIC	NESTLE FRANCE*	TECHNIPFMC*
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	GROUPE INDUSTRIEL	NEXANS	THALES
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	MARCEL DASSAULT	NEXITY	TIKEHAU CAPITAL
CONSTELLIUM	GROUPE LACTALIS	ORANGE	TOTAL
COVIVIO	GROUPE ROCHER	PERNOD RICARD	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
CREDIT AGRICOLE SA	GROUPE SEB	RAMSAY SANTE	VALEO
CRITEO	HERMES INTERNATIONAL	REMY COINTREAU	VALLOUREC
DANONE	HSBC CONTINENTAL EUROPE*	RENAULT SAS	VEOLIA
EDENRED	IBM FRANCE*	REVEVOL*	VINCI
EIFFAGE	ICADE	REXEL	VIVENDI
	IILIAD	ROUQUETTE FRERES	WENDEL

Au 31.12.2020

* Membres Associés



Jean-Pascal TRICOIRE

Chairman & CEO de Schneider Electric

« La défense du droit des entreprises à décider elles-mêmes, au travers de leur conseil d'administration élu par les actionnaires, de leur trajectoire et de leur avenir, de l'allocation de leur cash et investissements, est au cœur de notre positionnement et doit le rester. L'an dernier a montré que nous pouvons être mis sous pression sur ce principe fondamental de l'entreprise privée, mais nous ne manquerons pas de connaître de nouvelles périodes de tension et nous devons nous y préparer collectivement. L'Afep, regroupant une grande diversité d'entreprises, certaines très exposées à l'international comme celle que je dirige, aura un grand rôle à jouer dans une conjoncture nouvelle, marquée par des périodes de tension ».



Barthélémy GUISLAIN

Président de Association Familiale Mulliez

« Nos équipes apprécient de participer à l'Afep qui leur est d'une grande utilité pour la richesse des échanges avec d'autres entreprises sur des problématiques communes et l'accès à de nombreuses informations en amont de différents projets de loi. En 2020, nous avons bénéficié de l'ensemble des données mises à disposition par l'Afep (benchmark, résultats d'études, guides pratiques, remontées d'alertes ou de questions, etc) qui permettent d'alimenter les réflexions des équipes et sont ainsi une source riche et intéressante d'anticipation (notamment en matière de rémunération des dirigeants, mixité sociale, réforme des retraites, politique des investisseurs, etc) ».

Ce que nos adhérents disent de nous



Guillaume FAURY
Président d'Airbus Group

« Facilitateur de dialogue entre les entreprises et les pouvoirs publics nationaux et européens, l'Afep a aujourd'hui un rôle très important à jouer sur des sujets essentiels comme le plan de relance, l'économie bas Carbone, la taxonomie, l'économie circulaire, le devoir de vigilance et le suivi de l'agenda européen sur le Green deal et le digital. L'Afep est en outre un partenaire précieux dans la réforme des politiques de concurrence, commerciale et industrielle européenne et la préparation de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022. Airbus continuera donc à soutenir en 2021 tous ses travaux, pour une relance rapide et durable de notre industrie et de l'économie en général ».



Dominique HERIARD-DUBREUIL
Présidente de Rémy Cointreau

« Membre de l'Afep depuis 2003, le groupe Rémy Cointreau apprécie, chaque année davantage, la qualité de ses échanges réguliers avec l'Association. C'est autour de problématiques pointues (notamment la fiscalité, la RSE et plus récemment la gestion de sujets liés au COVID19) que la disponibilité, la compétence et la réactivité de l'Afep restent vraiment prisées par nos collaborateurs ».



Nos domaines d'expertise

A Paris - A Bruxelles

10 secteurs clés de la vie des entreprises



Economie



Fiscalité



Gouvernement
d'entreprise



Responsabilité
sociétale
des entreprises



Droit
des affaires



Droit
économique



Travail, emploi
et protection
sociale



Environnement,
climat & énergie



Négociations
commerciales
internationales



Financement des
entreprises
& marchés financiers

L'équipe



François Soulmagnon
Directeur général



Stéphanie Robert
Directrice



Nicolas Ragache
Chef Economiste



Laetitia de La Rocque
Directeur des Affaires Fiscales



Amina Tarnil
Directrice adjointe des Affaires Fiscales



Odile de Brosses
Directrice du Service Juridique



Julie Leroy
Directrice des Affaires Sociales



Emmanuelle Flament-Mascaret
Directrice Droit Economique



Lé Quang Tran-Van
Directeur des Affaires financières



François-Nicolas Boquet
Directeur Environnement, Energie et Climat



Elisabeth Gambert
Directrice RSE et Affaires internationales



Marc Poulain
Directeur Négociations Internationales



Justine Richard-Morin
Directrice des Affaires Européennes
et Responsable du Bureau de Bruxelles



Alix Fontaine
Chargée de Mission
Affaires européennes



Laurence Ville
Directrice du Développement



Françoise Stephan
Secrétariat Direction



Sylvie Bertaux
Secrétariat Direction

*“ Le changement climatique
est désormais pleinement
intégré à l’orientation de
long terme des grandes
entreprises et à la réflexion
stratégique de leurs dirigeants ”*

L'édito

François Soulmagnon, Directeur général

Une sortie de crise marquée par une transition accélérée.



2021 verra l'avènement d'une période post-crise inédite, profondément marquée par les tempêtes sanitaire et économique qui ont affecté en 2020 nos grandes entreprises et l'ensemble de l'économie française. Dans un environnement très risqué, notamment sur le plan social, les secteurs qui sont parvenus à se réinventer se relèveront rapidement. D'autres sont désormais sous une contrainte forte, celle d'enclencher au plus vite une évolution radicale au risque de disparaître. Cette nouvelle donne, qui entraînera une redistribution complète des cartes, résulte d'une double transition accélérée.

Malgré son douloureux impact humain et social, la crise liée à l'épidémie de la COVID 19 a aussi été un formidable accélérateur de transformation, notamment sur le plan de la transition écologique. Le changement climatique est désormais pleinement intégré à l'orientation de long terme des grandes entreprises et à la réflexion stratégique de leurs dirigeants. La révolution verte, soutenue par les plans de relance gouvernemental et européen et par les comportements individuels qui évoluent rapidement, est déjà une réalité tangible dans de nombreux secteurs. L'Afep accompagne ce mouvement structurel et souligne la nécessité que cette évolution vers une économie plus écologique et respectueuse de la bio-diversité s'accélère sans entraîner de surcharges administrative ou financière démesurées ou injustes pour les entreprises.

En parallèle, la transition numérique, enclenchée au cours des années récentes, a été contrainte à une accélération marquée en 2020. Selon le secteur économique considéré, elle aura un impact différencié sur les entreprises. Ainsi, la robotisation croissante de l'industrie et des processus de production, l'arrivée massive de la 5G alliée à l'utilisation accrue du Cloud et de l'Intelligence Artificielle constituent autant de déterminants qui favoriseront les entreprises qui sauront réaliser à temps le saut technologique accéléré par le contexte sanitaire.

Si le consensus des analystes prédit que le niveau de croissance de 2019 sera retrouvé au début de l'année 2023, les conséquences concrètes de l'épidémie de la COVID 19 seront, d'ici-là, marquées par d'inévitables restructurations et des tensions sociales fortes, liées aux difficultés prévisibles du retour à l'emploi.

2020 sera l'année du début des changements socio-économiques majeurs, profonds, qui vont sans doute redéfinir de manière radicale l'ensemble de l'économie mondiale et inciter nos grandes entreprises à faire preuve de plus encore d'agilité, de résilience et d'engagement pour réussir au mieux cette sortie de crise et enfin tracer les perspectives de la prospérité retrouvée.



*“ Les grandes entreprises
de l'Afep sont au cœur
de la création de valeur,
indispensable à la
soutenabilité de notre
modèle social ”*

Point de vue

Stéphanie Robert, Directrice

Au sein d'un environnement en mutation rapide et de débats de place parfois clivants, en France comme en Europe, l'Afep s'attache à promouvoir des solutions concrètes et constructives. Convaincue que l'émergence de solutions servant l'intérêt général nécessite de faire dialoguer les différents acteurs, l'Afep porte la voix des grandes entreprises françaises à l'occasion de l'élaboration des nombreuses réglementations structurantes pour le développement de l'activité économique. Cette approche pragmatique et inclusive est nourrie de l'expérience de nos entreprises adhérentes, en France comme à l'international, représentant tous les secteurs d'activité, et d'une expertise technique reconnue.



Acteurs clés de l'économie française et européenne, les grandes entreprises de l'Afep sont au cœur de la création de valeur, indispensable à la soutenabilité de notre modèle social. Elles constituent également des acteurs pleinement impliqués dans leurs territoires, comme l'ont montré leurs actions de solidarité au plus fort de la crise sanitaire.

Dans la crise actuelle, la recherche de l'intérêt commun nous a par exemple poussés à soutenir les jeunes par le recours à l'apprentissage en impliquant l'ensemble des grandes entreprises. De la même façon, notre position en faveur du respect des délais de paiement reflète notre vision globale de l'économie, environnement au sein duquel les acteurs sont interdépendants. Dans un

contexte international très concurrentiel, l'Afep alerte également les pouvoirs publics français et européens sur la nécessité de garantir aux entreprises une égalité de traitement avec leurs compétiteurs sur les marchés mondiaux et d'améliorer la compétitivité. Ainsi, avons-nous réalisé cette année une étude très détaillée sur les moyens permettant à l'Europe de lutter contre le changement climatique tout en évitant le dumping environnemental.

Derrière cette approche réaliste, une certitude nous anime : c'est en instaurant un dialogue ouvert et fécond entre les entreprises, leurs salariés, les consommateurs, les citoyens et les décideurs politiques que nous pourrions construire ensemble des solutions innovantes contribuant au bon développement de notre économie, socle indispensable de notre démocratie.



Quelques exemples d'initiatives de solidarité

- *Contribution au pont aérien avec la Chine pour commander, financer et acheminer des masques et des équipements médicaux pour l'Etat et les hôpitaux, grâce notamment à la mobilisation de leurs services achat*
- *Production en un temps record de plus de 10 000 respirateurs par un consortium d'industriels*
- *Production de dispositifs médicaux grâce à des imprimantes 3D*
- *Fourniture de matériaux pour renforcer les capacités d'accueils des hôpitaux*
- *Soutien aux personnels soignants (fourniture de matériel de protection, de repas, mise à disposition de véhicules, d'hébergements...)*
- *Dons au fonds de solidarité en faveur des TPE et soutien aux professionnels et filières les plus impactés*

Les grandes entreprises mobilisées dans la lutte contre l'épidémie de Covid

Dès le début de la crise sanitaire, toutes les entreprises de l'Afep se sont mobilisées pour contribuer à ralentir la progression de l'épidémie, améliorer les conditions d'exercice des soignants ou encore aider les patients et leurs proches dans la lutte contre le virus.

Ces initiatives de solidarité ont été nombreuses et diverses ; elles vont des dons d'équipements, de masques ou de matières premières, à l'adaptation des chaînes de production pour fabriquer de grandes quantités de gel hydroalcoolique ou des respirateurs, en passant par le soutien à la recherche, au personnel soignant et aux services logistiques de l'Etat.

Les grandes entreprises se sont aussi mobilisées pour soutenir leurs filières, leurs fournisseurs et leurs clients dont l'activité est durement impactée par les mesures de confinement.





Les participants au Top Afep témoignent

« Au Top, j'ai rencontré des gens qui étaient humbles, bienveillants et qui avaient la volonté d'avoir un impact sociétal positif »

Brice Chambard, Obiz Concept

« Je suis un fan du Top : il y a un réel respect qui s'établit entre dirigeants et un enrichissement mutuel qui s'opère en toute simplicité entre les deux parties »

Hervé de Maillard, MGA Technologies.

« C'est une opportunité unique de rencontrer des gens qu'on n'a jamais la chance de croiser. La volonté vient forcément des dirigeants qui insufflent une vision. Le Top nous inscrit dans cette perspective et nous permet d'agir »

Didier Fenu, Smart Energy and Innovation

« J'ai été très surprise par la qualité de ce rendez-vous annuel : je me suis sentie portée et galvanisée par les dirigeantes inspirantes que j'ai rencontrées »

Mbasse Sene, Fox Multiservices



Le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance, un événement unique

Laurence Ville
Directrice du
Développement



Le Top rassemble chaque année des patrons de grands groupes français engagés et mobilisés en personne pour une journée de speed dating avec des dirigeants de PME et d'ETI de tous secteurs, implantées partout en France.

A travers ces rencontres entre dirigeants, le Top renforce les liens entre grandes et petites entreprises et tend ainsi à accélérer la croissance, soutenir le tissu économique dans les territoires français ou encore favoriser l'innovation.

Le Top se poursuit toute l'année car c'est aussi un engagement de suivi à moyen terme sous forme de conseils réguliers, de partenariat et de création de synergies.



Les deux premières éditions du Top en quelques chiffres

80 dirigeants de grands groupes

800 dirigeants de PME

1600 rendez-vous

50% des PME et ETI originaires de régions hors Ile-de-France

75% des dirigeants consultés estiment que le TOP a été utile au développement de leur entreprise*

75% des dirigeants de PME ont initié une relation opérationnelle avec une direction au sein du groupe rencontré*

* Enquête OpinionWay /AFEP

« Consultation des participants aux TOPs 2018 et 2019 » - Juillet 2019



Thématiques & expertises

 ECONOMIE	27
 FISCALITÉ	31
 DROIT DES AFFAIRES & GOUVERNANCE	35
 TRAVAIL EMPLOI & PROTECTION SOCIALE	39
 DROIT ÉCONOMIQUE	43
 FINANCEMENT DES ENTREPRISES	47
 ENVIRONNEMENT ÉNERGIE & CLIMAT	51
 RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES	55
 COMMERCE INTERNATIONAL	59
 ETUDE COMMERCE & CHANGEMENT CLIMATIQUE	63
 L'AFEP À BRUXELLES	65

Renforcer la compétitivité
et l'attractivité de la France,
facteurs clés de la prospérité
et de la cohésion sociale





2020 ou le bouleversement de nos économies

L'année 2020, marquée par une crise sanitaire mondiale sans précédent, a été exceptionnelle au plan économique. La soudaineté et la violence de la crise ont conduit à une récession mondiale qui n'était pas terminée fin 2020. Dans ce contexte de pandémie, plusieurs évolutions économiques méritent d'être soulignées :

- **Pour faire face au freinage de l'activité lié au confinement décidé en mars, les grandes entreprises françaises se sont vite adaptées** en réorganisant leurs modes de production en fonction des contraintes sanitaires, en recourant au télétravail en un temps record et en poursuivant leurs investissements, et ce même quand l'incertitude dominait.
- **Les Etats sont intervenus financièrement de façon rapide et massive au sein même de l'économie** avec des méthodes remarquablement différentes suivant les régions du monde. En France, à l'activité partielle, aux PGE et à l'indemnisation des secteurs arrêtés se sont ajoutés de nouveaux outils réglementaires et un plan de relance fortement axé sur la transition écologique. S'ils ont permis d'éviter nombre de faillites à court terme, la sortie des systèmes d'aides est encore à déterminer.
- **La transition numérique s'est encore accélérée**, au sein des entreprises (télétravail, Intelligence Artificielle, Internet des Objets) comme dans le secteur de la finance (crypto actifs, fintech...) ou pour les ménages (réseaux sociaux, médias...); elle a mis en valeur des enjeux stratégiques liés à la maîtrise des outils, aux cyber-risques qui deviennent un des sujets majeurs des entreprises ou à l'exploitation de nouveaux potentiels.
- **La carte de la mondialisation continue à évoluer rapidement.** 2020 a été marquée par un accord commercial avec le Royaume-Uni, un budget commun de l'UE, les élections américaines et un retour à la croissance de la Chine et de l'Asie plus rapide qu'en Europe. La rapidité de la reprise dans les différentes zones pourrait être très différente en fonction des stratégies sanitaires et déterminer des gagnants et des perdants.

La Recherche privée :
un atout majeur pour conserver
un rang mondial

65%

de la dépense intérieure de R&D
est assurée par les entreprises

188 000

chercheurs dans les entreprises

x2 en 20 ans

3 chercheurs sur 5 en entreprise



Nicolas Ragache, **Chef Economiste**

Quelle stratégie pour la France dans le nouveau cycle économique ?

La sortie de crise, liée à la vaccination, accélérée par des plans de relance massifs et une reprise des activités et des échanges interrompus par les contraintes sanitaires, devrait enclencher un nouveau cycle de croissance.

Sous l'hypothèse de ce scénario favorable d'un point de vue sanitaire et économique, un redémarrage rapide dépend de la réunion de plusieurs éléments :

Faire du travail une priorité. L'Etat français, avec l'activité partielle qui a concerné jusqu'à 25% des personnes en emplois au plus haut de la crise, a permis de limiter efficacement les pertes d'emplois. S'assurer que lors de la reprise, les jeunes, les plus éloignés du marché du travail et les personnes dont l'activité a été directement touchée par la crise puissent trouver rapidement un emploi est un enjeu essentiel : ceci suppose de faciliter la formation, l'apprentissage, les embauches et les heures travaillées et ce, dès le début de la reprise.

Continuer à rendre le territoire et les entreprises françaises attractifs pour l'investissement et pour les investisseurs. L'investissement des entreprises non financières en 2020 a moins régressé qu'anticipé et a même amorcé un rebond avant la fin 2020, confirmant que les entreprises regardaient vers l'avenir. Face aux choix attractifs offerts par les autres pays, l'Etat français a certes entamé une baisse des impôts de production mais devra confirmer dans ce nouveau cycle qu'elle favorise l'investissement et attire les investisseurs pour faire valoir ses atouts.

Améliorer la compétitivité fiscale et réglementaire. La croissance des marchés mondiaux offre des perspectives aux entreprises françaises. Mais pour conserver et amplifier ce levier, il faut rouvrir les frontières commerciales et réexaminer le cadre fiscal et réglementaire français dans une perspective de compétitivité sur les marchés internationaux.

Favoriser la recherche et regarder loin. Portée par les entreprises, la transformation environnementale et numérique de l'économie est en cours. La recherche privée est un élément central de réussite de ces transitions : comme les travaux de l'Afep l'ont montré, le nombre de chercheurs employés par les entreprises a doublé en 20 ans, affichant de nombreuses réussites. Face à la concurrence croissante des Etats étrangers et des autres acteurs internationaux, la France doit concentrer ses efforts de recherche publique et privée pour former les leaders de demain et rester dans le peloton de tête des prochaines vagues technologiques.

Dans un futur nouveau cycle où les entreprises sont des moteurs de croissance, ces enjeux impliquent globalement que l'Etat soutienne leur développement par une régulation tenant compte de la compétitivité et à la mesure de ces défis mondiaux.

Promouvoir une fiscalité
favorable à la création de valeur
sur notre territoire





Temps forts

- **Un soutien de l'Etat sans précédent pour limiter l'impact de la crise sanitaire.** Par un dialogue soutenu avec les pouvoirs publics, l'Afep a accompagné quotidiennement ses membres dans l'identification, l'adaptation et la mise en œuvre des mesures d'urgence nécessitées par la crise sanitaire : report d'échéances, mesures de soutien à la trésorerie, suspension de certains contrôles, aménagement des délais, impacts sur la répartition des pertes ou la résidence fiscale, etc. Ces rendez-vous ont également permis de trouver des solutions pragmatiques à des problématiques nouvelles induites par la pandémie (livraisons de masques, logistique, dialogue avec l'inspection du travail...).
- **Un plan de relance comprenant une baisse significative des impôts de production.** Défendue par l'Association, depuis de nombreuses années, pour restaurer la compétitivité du pays, la baisse - forte et pérenne - des impôts de production, adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2021, se traduira dès 2021 par une réduction de moitié des impôts locaux sur les entreprises.
- **La poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés.** Élément clé de l'attractivité du territoire pour les activités à forte valeur ajoutée, la France se rapproche désormais de la moyenne européenne avec la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 31% à 27,5% en 2021.
- **Un dialogue renforcé avec l'administration sur les sujets de place.** Dans le cadre des dispositifs permis par la nouvelle relation de confiance et dans la perspective d'éviter des contentieux longs et coûteux pour l'Etat et les entreprises, l'Afep a poursuivi le dialogue avec la DGFIP sur des différends techniques de place en vue de trouver des solutions consensuelles.
- **La poursuite des travaux internationaux.** L'Afep suit activement les travaux de l'OCDE pour aboutir à une nouvelle répartition des bases taxables des grandes entreprises entre les Etats. Deux rapports proposant une profonde évolution de la fiscalité internationale ont été publiés en fin d'année. L'ampleur des réformes envisagées s'est toutefois heurtée à des réticences ne permettant pas de parvenir au consensus politique en 2020, certains pays en voie de développement se considérant perdants. L'évolution majeure de la position des Etats-Unis relancera très probablement le débat. Cependant, si les discussions menées à l'OCDE n'aboutissaient pas rapidement, l'Europe pourrait reprendre certains de ces travaux afin de définir de nouvelles ressources propres dans le contexte du plan de relance.

Imposition des grandes entreprises :

Prélèvements sur le travail et impôts sur les bénéfices en tête

Total : 73 Mds €



Enquête 2020 auprès des adhérents de l'Afep



Laetitia de La Rocque, **Directeur des Affaires Fiscales**
Amina Tarmil, **Directrice adjointe des Affaires Fiscales**

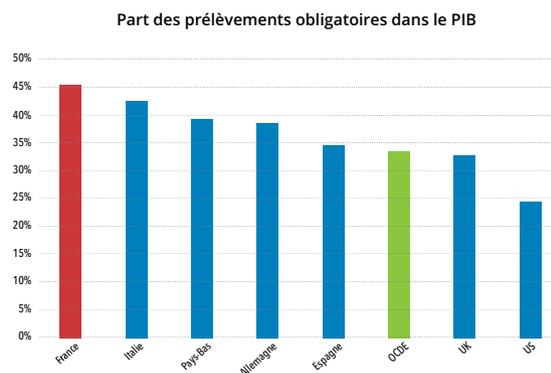
2021 ne doit pas être marquée par de nouvelles contraintes pour les entreprises

La crise sanitaire et les décisions gouvernementales concomitantes ont fortement impacté l'activité des entreprises. Si le gouvernement français a fait le choix de les soutenir « quoi qu'il en coûte » au travers des mesures d'urgence et d'un plan de relance massif, l'année 2021 qui devrait voir la fin de la pandémie, ne doit pas être en rupture avec l'esprit qui a gouverné les réformes du début du quinquennat.

A cet égard, les premières réformes annoncées en matière fiscale au niveau européen, essentiellement axées sur la lutte contre l'évasion fiscale (reprise par l'Union Européenne des travaux OCDE sur la nouvelle répartition des bases taxables et l'impôt minimal sur les sociétés, publication du reporting économique et fiscal pays par pays) peuvent le laisser craindre.

Il est pourtant nécessaire de laisser aux entreprises le temps de se relever et aux plans de relance européen et nationaux de produire leurs effets. L'effort sans précédent consenti par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 - baisse de moitié des principaux impôts de production, baisse de 2,5 points du taux de l'impôt sur les sociétés - reconnu et salué par les entreprises, ne doit pas faire oublier que les prélèvements obligatoires qui pèsent sur elles dans notre pays sont encore très élevés par rapport à ceux supportés par leurs homologues européens.

La sortie de crise se traduira très probablement par un regain de compétition entre les Etats cherchant à développer leur économie et protéger leurs emplois et leur cohésion sociale. Afin de rester dans la course et ne pas connaître un déclassement irréversible, la France doit plus que jamais continuer à améliorer l'attractivité de son territoire et la compétitivité de ses entreprises. L'heure n'est pas à l'introduction de nouvelles contraintes ou à l'augmentation de la fiscalité, bien au contraire.



Source : OCDE 2019

Promouvoir un droit des affaires et une gouvernance d'entreprise responsables





Temps forts

- **Tenir compte de la crise dans la politique de dividendes et de rémunération.** Au plus fort de la crise sanitaire, le conseil d'administration de l'Afep a demandé à ses adhérents ayant eu recours à l'activité partielle de réduire les dividendes 2020 et la rémunération des mandataires sociaux. Cet appel a été largement suivi : les annulations ou baisses de dividendes ont représenté 27 Mds€, soit une baisse de 41% par rapport aux distributions de l'exercice passé. Toutefois, cette baisse ne peut être que temporaire, sauf à pénaliser fortement les entreprises françaises et leurs salariés. Quant aux rémunérations, environ 75 sociétés ont réduit la rémunération de leurs dirigeants, top management ou administrateurs.
- **Développer une gouvernance durable.** Les grandes entreprises, convaincues que la gouvernance durable va de pair avec la performance économique, l'ont depuis longtemps intégrée dans leur stratégie notamment par : un dialogue accru avec les parties prenantes, une formalisation d'une raison d'être, une appréhension des risques RSE au niveau du conseil, une définition de critères RSE pour la rémunération variable des dirigeants... En revanche, elles appellent à la prudence face aux propositions de la Commission européenne qui, se fondant sur des analyses biaisées, envisage de légiférer sur le sujet. La diversité des sociétés et des secteurs dans lesquels elles opèrent s'accommode mal de règles prescriptives et uniformes qui risquent d'être un frein au développement de bonnes pratiques.
- **Des études sur la gouvernance des entreprises.** Conditions de performance, rémunérations des administrateurs, application des recommandations du code Afep-Medef, raisons d'être, mixité femmes/hommes, faits marquants lors des AG : autant de sujets suivis dans le détail par l'Afep au cours de l'année.
- **Pour une plus grande mixité dans les instances dirigeantes.** La révision du code Afep-Medef opérée en 2020 invite les conseils d'administration à fixer des objectifs de mixité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes et à en rendre compte dans le rapport annuel. Si la fixation d'objectifs identiques pour toutes les entreprises n'est pas adaptée pour faire progresser la féminisation des instances de direction, l'Afep a appelé ses adhérents à communiquer dès que possible des engagements ambitieux en la matière.

Les grandes entreprises sont engagées dans la gouvernance durable

73%

des sociétés du CAC 40 ont un administrateur référent au sein de leur Conseil

97%

des sociétés du CAC 40 non contrôlées respectent la proportion d'administrateurs indépendants

91%

des sociétés du SBF120 retiennent des critères RSE pour déterminer la rémunération variable de leurs dirigeants

46%

de femmes dans les conseils d'administration des sociétés du SBF 120

50%

des sociétés du SBF 120 ont adopté une raison d'être



Odile de Brosses, Directrice du Service Juridique

Adapter le droit des sociétés dans le respect des droits des actionnaires

La crise de la COVID-19 et les mesures limitant les réunions ou les déplacements ont rendu nécessaires des adaptations en urgence du droit des sociétés. Ainsi, l'Afep s'est mobilisée dès le début du mois de mars 2020 auprès des pouvoirs publics afin que soit autorisée la tenue des assemblées générales sans la présence physique des actionnaires. Si de nombreuses sociétés avaient reporté leur AG de plusieurs semaines dans l'espoir d'une amélioration de la situation sanitaire, elles ont dû finalement se rallier à la solution du huis clos autorisée par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Dans ce contexte difficile, les entreprises ont su préserver les droits des actionnaires et ces derniers les ont exercés de manière active. Ainsi, l'analyse des assemblées des sociétés du SBF 120 montre que :

- les quorums ont augmenté d'un point, tant pour le CAC 40 que pour le Next 80 ;
 - les sociétés sont très nombreuses à retransmettre leurs AG en direct et en différé ;
 - le nombre de sociétés ayant eu recours à Votaccess a augmenté de plus de 28%, ce qui a permis d'améliorer la fluidité des votes ;
 - les actionnaires ont été plus nombreux que les années précédentes à déposer des projets de résolutions et un nombre plus important de résolutions a fait l'objet d'un rejet ;
 - les résolutions contestées - celles ayant eu un taux d'approbation inférieur à 80% - ont augmenté (144 résolutions ont été adoptées à moins de 80% contre 79 en 2019^[1]) ;
- certaines sociétés ont mis en place un dispositif ad hoc (site dédié, plateforme ouverte sur le site internet, adresse e-mail dédiée) permettant de recueillir, au-delà de la procédure des questions écrites, les questions des actionnaires, ce qui a permis de répliquer la session du dialogue avec la salle. Estimant qu'il s'agissait d'une bonne pratique, l'Afep a invité ses membres à la développer pour les AG à huis clos qui se dérouleront en 2021.

Enfin, l'Afep a initié, conjointement avec l'AFTI, une réflexion sur les AG du futur (hybrides ou entièrement dématérialisées). Ce groupe de travail est aussi l'occasion de trouver des solutions permettant de lever les obstacles au recours au vote électronique à distance et en direct.

[1] sources issues de l'Hebdo des AG, tableau de bord décembre 2020.

Favoriser l'emploi, la protection
et le dialogue social
dans un monde en mutation





Temps forts

- **Apporter des réponses concrètes pour le fonctionnement des entreprises pendant la crise sanitaire.** L'urgence sanitaire a contraint les entreprises à adapter leur mode de fonctionnement dans des délais très courts. L'action de l'Afep a permis de remonter au plus vite et au plus près des décideurs les difficultés et les attentes : extension et simplification du recours à l'activité partielle, organisation du travail, mesures de protection individuelles et collectives, reports de charges, mesures en faveur des jeunes et de l'apprentissage, versement de la prime exceptionnelle, prise de congés, adaptation de certaines obligations (formation...). Par ailleurs, l'Afep est intervenue pour débloquer des situations particulières afin de permettre la poursuite de l'activité (masques et équipements de protection, actions de l'inspection du travail...).
- **Accélération de la mise en place du télétravail.** L'Afep s'est mobilisée pour que les entreprises aient la possibilité d'adapter le recours au télétravail à leurs besoins et à leur organisation dans le cadre de leur dialogue social, notamment à l'occasion de la négociation de l'accord interprofessionnel.
- **Egalité entre les femmes et les hommes et mixité.** Les résultats de l'index « égalité femmes hommes » obtenus par les grandes entreprises montrent que l'application du principe « à travail égal, salaire égal » est largement respecté. Cet outil a également permis

d'identifier les axes de progrès propres à chaque entreprise. Par ailleurs, la mixité des instances dirigeantes progresse et l'Afep contribue à la réflexion sur les leviers permettant d'accompagner et d'accélérer cette tendance (vademecum des bonnes pratiques, publication d'objectifs quantitatifs et temporels de féminisation...).

- **Des réformes sociales mises en attente.** La réforme des retraites suspendue en mars ne semble pas devoir être réactivée avant la fin du quinquennat. L'Afep avait produit des travaux afin d'évaluer l'impact de la réforme, notamment sur les cadres, et proposé plusieurs solutions permettant de compenser le redimensionnement du régime général. La réforme de l'assurance-chômage a également été reportée mais devrait être réactivée courant 2021. Compte tenu de l'état des finances publiques, il est nécessaire que ces réformes restent à l'agenda.
- **De nouveaux régimes de retraites à prestations définies.** Après la transposition de la directive européenne en 2019, une instruction ministérielle a apporté les dernières précisions nécessaires à leur mise en place. Ces régimes largement encadrés continuent néanmoins de supporter des prélèvements fiscaux et sociaux élevés qui limitent leur développement.

Salaires et Partage de la valeur dans les grandes entreprises

63% de la Valeur Ajoutée

distribués aux salariés

2600€

salaire net mensuel moyen dans les grandes
entreprises

2300€ : salaire net mensuel moyen en France

2180 €

montant moyen par salarié de l'intéressement
et de la participation dans les grandes entreprises



Julie Leroy, Directrice des Affaires Sociales

Le soutien à la formation et à l'emploi des jeunes par le recours à l'alternance

Depuis plusieurs années l'Afep est engagée auprès des entreprises et des pouvoirs publics afin d'encourager la formation des jeunes par alternance. L'Association soutient notamment la plateforme « Engagements Jeunes » permettant aux alternants d'accéder à l'ensemble de l'écosystème des grandes entreprises partenaires et de promouvoir ce dispositif auprès des jeunes et des entreprises.

En 2020, lorsque le contexte sanitaire et la crise économique ont fait peser des risques majeurs sur l'activité et l'insertion des jeunes sur le marché du travail, les grandes entreprises se sont mobilisées et les ont soutenus en accélérant globalement le recrutement d'alternants et ce malgré un contexte difficile et incertain.

Dès le début de l'été, le plan jeune #1jeune1solution a ainsi été mis en place pour les moins de 26 ans particulièrement fragilisés par la crise. Ce plan comporte un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, comprenant des aides à l'embauche d'apprentis et de jeunes en contrat de professionnalisation. Dans ce contexte, l'Afep s'est mobilisée pour que ce plan puisse aussi bénéficier aux jeunes recrutés par des grandes entreprises dès lors qu'elles faisaient progresser leurs effectifs d'alternants et ce, quel que soit leur niveau de diplôme. La formation en alternance permet simultanément aux jeunes de continuer à augmenter leurs compétences, de pouvoir

financer leurs études et de s'insérer plus facilement sur le marché de l'emploi.

L'aide s'est révélée particulièrement utile : au total, ce sont 440 000 contrats d'apprentissage qui ont été signés en 2020 (353 000 avaient été conclus en 2019) poursuivant ainsi une progression dont le dynamisme aurait pu être brisé sans l'investissement des entreprises et des pouvoirs publics. Les grandes entreprises adhérentes à l'Afep ont pris pleinement part à cette mobilisation historique : 60 entreprises ont embauché 60 000 alternants.

Face à un tel élan, les efforts doivent impérativement se poursuivre dans les mois à venir pour préserver le système de l'alternance, source d'insertion. L'Afep s'est ainsi mobilisée pour que l'aide à l'alternance soit maintenue pendant toute l'année 2021 afin de soutenir les efforts demandés et amorcés par les entreprises.

Assurer des règles du jeu équitables dans le domaine des réglementations économiques





Temps forts

- **Protection des données, une mise en œuvre toujours complexe.** Deux ans après son application, la mise en œuvre du règlement sur les données personnelles (« RGPD ») demeure complexe. L'invalidation du Privacy Shield par la CJUE insécure les transferts de données entre Europe et Etats-Unis. Les récentes orientations de la Commission européenne et du Comité européen pour la protection des données (« CEPD ») sur les clauses contractuelles types alourdissent fortement les charges des entreprises qui, face à ces difficultés, préconisent une approche plus flexible du transfert des données.
- **Accords verticaux : une révision bienvenue.** L'Afep a soutenu les travaux de la Commission européenne sur l'opportunité de réviser le cadre juridique sur les accords verticaux. Vieux de plusieurs années, celui-ci doit en effet mieux prendre en compte les évolutions numériques. La jurisprudence la plus récente de la CJUE devrait notamment être intégrée dans cette révision pour sécuriser les conditions juridiques de la distribution sélective.
- **Délais de paiement : une surveillance active.** Depuis longtemps, l'Afep est favorable à une réduction des dépassements des délais de paiement interentreprises. Dans le contexte de crise, l'Afep a participé au Comité animé par la Médiation des entreprises et contribué à traiter les signalements impliquant les entreprises ayant un impact structurel dans leur secteur comme à souligner les démarches proactives de certaines d'entre elles. L'Afep prend également part aux travaux sur l'affacturage inversé collaboratif qui permet à un fournisseur de choisir les factures susceptibles d'être réglées plus rapidement et sur la digitalisation de la facturation.
- **Recours collectifs : un texte structurant pour les entreprises.** L'adoption de la directive européenne apporte un cadre propice à la réparation des dommages subis par les consommateurs mais laisse persister certains risques de *forum shopping*.

Délais de paiement :
Des grandes entreprises désignées
comme exemplaires
par le Comité de Crise
pendant la crise du Covid



Source: Comité de crise sur les délais de paiement. Communiqué de presse du 10 juin 2020



Emmanuelle Flamment-Mascaret,
Directrice Droit Economique

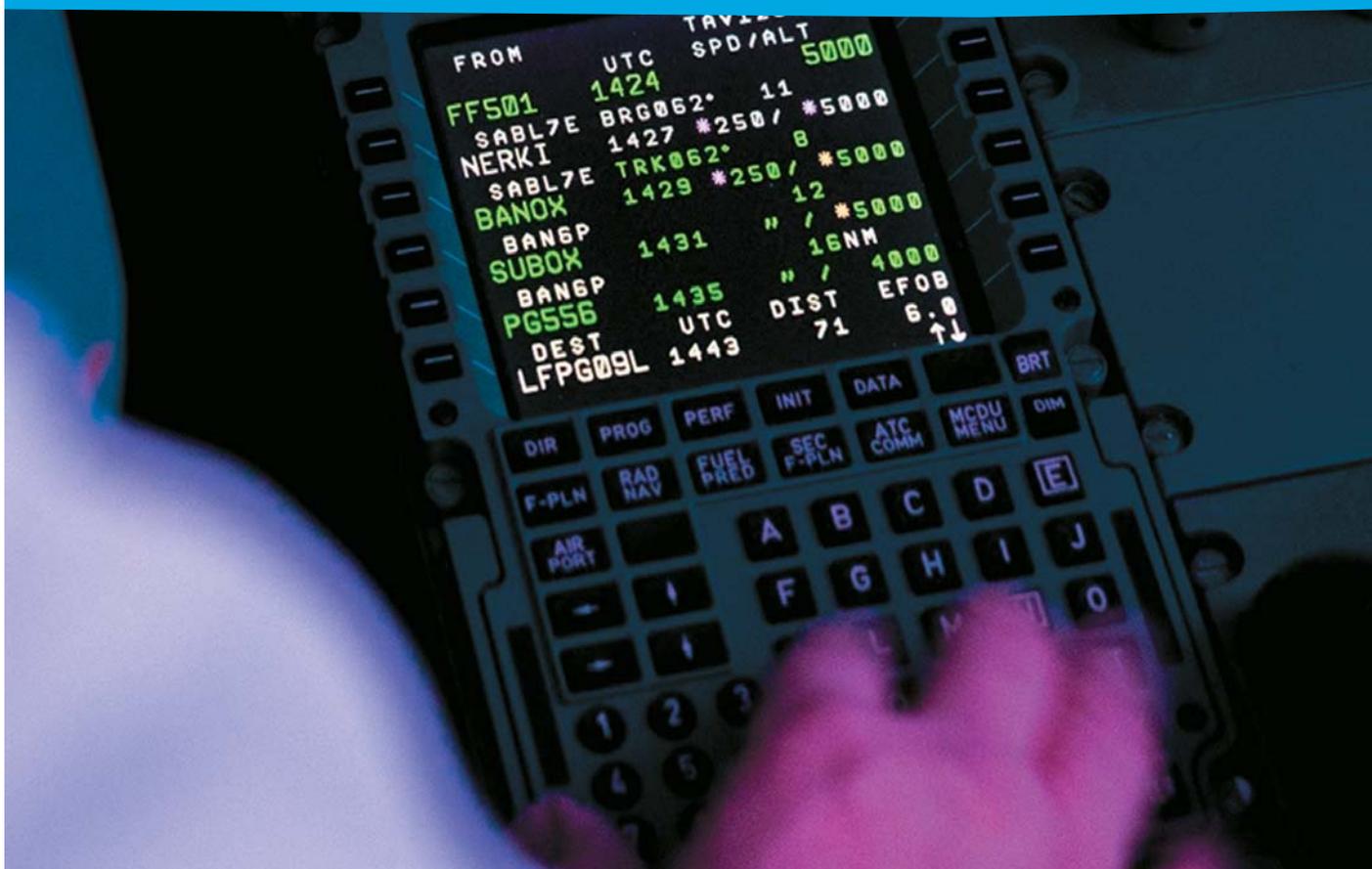
Concurrence et numérique : deux piliers majeurs pour la compétitivité des entreprises

Le numérique modifie profondément les modes de consommation et de production entraînant la nécessité de revoir les règles de concurrence. Si la Commission européenne fait preuve de pragmatisme en prenant mieux en considération l'environnement juridique et économique globalisé, les entreprises souhaitent que ces orientations se déclinent très concrètement dans les différents outils en cours d'élaboration qui doivent permettre de renforcer l'économie européenne en assurant une compétition équitable avec des règles prévisibles et stabilisées.

En concurrence, la révision de la notion de marché pertinent ou du contrôle des concentrations doit contribuer à soutenir plus efficacement l'économie européenne. Dans ce cadre, l'Afep a fait des propositions pour mieux définir les marchés pertinents et retenir la concurrence potentielle et une temporalité plus longue dans l'analyse. Dans le même temps, elle n'a pas soutenu l'introduction d'un nouvel outil de concurrence qui aurait insécurisé les entreprises en créant un contrôle ex post de leurs opérations de concentration. En matière d'aides d'Etat, l'accélération des procédures mise en place depuis le début de la crise sanitaire a permis de soutenir de nombreuses entreprises, marquant un changement de pratique de la Commission européenne. Les entreprises soutiennent également l'approche de la DG Concurrence dans le cadre du Green Deal soulignant la complémentarité entre politiques industrielle et concurrentielle.

Dans le domaine du numérique, les travaux se sont concentrés sur la révision de la directive e-commerce traduits en fin d'année par la publication du Digital Services Act (« DSA ») et du Digital Market Act (« DMA »). Ces deux textes entendent mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique en régulant le commerce numérique pour lutter contre la contrefaçon, en particulier, et en encadrant l'activité concurrentielle des acteurs numériques systémiques. L'Afep soutient les grandes orientations visant à préciser les responsabilités des grandes plateformes dans le DSA et demande de circonscrire clairement le périmètre du DMA aux acteurs les plus structurants.

Pour un financement sécurisé
et durable de l'activité économique





Temps forts

- **L'Europe adopte des mesures de relance pour les entreprises.** Plusieurs modifications des textes européens en vigueur (règlements sur les prospectus, la titrisation et les exigences prudentielles ...) ont été adoptées par l'Union européenne afin de faciliter la relance de l'économie et le financement des entreprises. L'Afep a soutenu notamment l'introduction d'un prospectus allégé pour les augmentations de capital des entreprises déjà cotées.
- **Un nouveau plan d'action pour l'Union des marchés de capitaux.** La Commission européenne a présenté de nouvelles mesures visant à créer une véritable union des marchés de capitaux. A travers l'association European Issuers, l'Afep a contribué à ces travaux. Les entreprises seront particulièrement attentives à la création, au niveau européen, d'un point d'accès centralisé des informations publiées par les entreprises : il est essentiel d'éviter des surcoûts inutiles.
- **La communication financière au temps de la COVID-19.** Les autorités européennes et françaises ont multiplié les recommandations sur la manière d'expliquer les impacts de la crise sur la situation financière et les perspectives des entreprises. L'Afep a veillé à ce que ces recommandations prennent en compte les contraintes des préparateurs
- **Report d'un an de l'obligation de publication électronique.** En coordination avec les organisations représentant les entreprises ainsi que les administrations françaises, l'Afep a défendu et obtenu le report d'un an de l'obligation de publication du rapport financier annuel dans un format européen électronique unique (ESEF). Cette obligation ne s'appliquera donc qu'en 2022 pour les exercices 2021.
- **Renforcer le dialogue entre les entreprises et les investisseurs.** L'Afep a organisé plusieurs événements afin de renforcer le dialogue entre les entreprises, les investisseurs mais aussi les agences de notation de crédit. Ces initiatives ont permis de déterminer des convergences, dans un contexte d'incertitude économique lié à la crise de la COVID-19, sur les nouvelles obligations d'information qui vont s'appliquer aussi bien aux entreprises qu'aux investisseurs en matière de finance durable.

L'Union des marchés de capitaux : un enjeu pour la relance durable de l'économie

La France est leader du financement durable

18% des émissions obligataires
durables mondiales

36% du volume total des nouvelles émissions
obligataires durables européennes

Les entreprises françaises ont nettement augmenté la part de
financement par les marchés au premier semestre 2020

+61% de financement en actions
et obligations

=

84,7 Mds€ d'émissions
au 1^{er} semestre 2020



Le Quang Tran Van, Directeur des Affaires Financières

La classification européenne des activités durables doit permettre le financement de la transition

L'élaboration des mesures d'application du règlement « Taxonomie », dont l'enjeu est de financer la transition vers une économie bas-carbone, a débuté. Ce règlement européen qui définit et structure les objectifs environnementaux auxquels une activité économique doit contribuer pour être considérée comme durable, est majeur pour les entreprises et l'économie européennes. Tout en reconnaissant le besoin de fixer des objectifs ambitieux, les entreprises considèrent que cette taxonomie doit permettre de financer la transition et ne doit pas exclure certains secteurs économiques des circuits de financement.

L'Afep a donc relayé les préoccupations de ses membres auprès de la Commission européenne, notamment sur la définition des critères techniques retenus pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les entreprises considèrent ainsi :

- qu'une étude d'impact plus approfondie est nécessaire compte tenu des coûts potentiels liés à l'évaluation de la contribution des activités aux objectifs

climatiques ainsi qu'aux nouvelles obligations d'information (publication de la part du chiffre d'affaires, des investissements et des charges d'exploitation considérée comme durable) ;

- que les critères techniques devraient respecter le principe de neutralité technologique, ne pas être plus exigeants que ceux proposés par le groupe d'experts de la Commission (Technical Expert Group) et mieux intégrer la transition en prévoyant, par exemple, des seuils progressifs ;
- enfin, que ces critères devraient s'aligner sur les seuils déjà définis dans les textes européens en vigueur et que le respect de la taxonomie ne devrait pas être utilisé dans d'autres textes comme condition pour l'octroi de fonds européens, notamment du fait de son caractère encore incomplet.

Alors que les travaux se poursuivront en 2021, l'Afep restera mobilisée en concertation avec les entreprises.

Accompagner les entreprises,
moteurs du développement durable





Temps forts

- **Le processus participatif de la Convention citoyenne pour le climat a marqué l'année 2020.** De nombreuses propositions de la Convention ont été traduites dans le projet de loi Climat & Résilience examiné au Parlement début 2021, mais une plus large consultation des acteurs économiques et la réalisation d'études d'impact approfondies en auraient facilité l'adoption. L'Afep s'est particulièrement mobilisée sur les mesures intersectorielles telles que les dispositions pénales, les engagements sur la publicité ou encore les mesures de lutte contre l'artificialisation des sols, afin de concilier protection de l'environnement et développement économique.

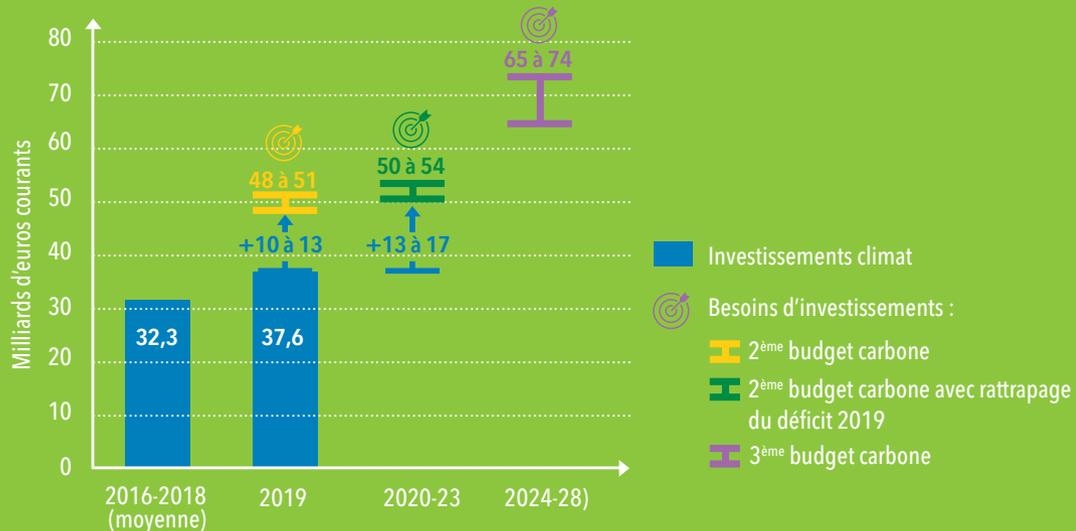
- **L'intégration des enjeux climatiques et environnementaux au cœur du fonctionnement des entreprises.** Alors que les décideurs publics et les investisseurs renforcent leurs attentes vis-à-vis des entreprises sur leurs performances climat, leur demandant de mieux intégrer cet enjeu dans leurs processus stratégiques, financiers, commerciaux et de gouvernance, l'Afep s'est impliquée auprès des pouvoirs publics européens et français sur l'évolution de nombreuses réglementations (accès aux financements avec la taxonomie,

gouvernance, rôle des accords de commerce, reporting extra-financier...) afin de concevoir des mesures favorisant une transition écologique de toutes les activités économiques.

- **Le Green Deal européen : une révision sans précédent de l'ensemble des textes énergie-climat.** La nouvelle ambition pour le climat de l'Union européenne s'est traduite en décembre 2020 par l'adoption des objectifs de neutralité climatique en 2050 et de rehaussement de l'objectif climatique de l'UE à 2030. Cela implique de revoir l'ensemble des textes européens dans ce domaine à échéance très courte (juin 2021) : quotas d'émissions de gaz à effet de serre, taxation de l'énergie, répartition du partage des efforts entre les Etats, énergies renouvelables et efficacité énergétique ... Dans ce contexte, l'Afep a mobilisé l'expertise des entreprises à l'occasion de nombreuses consultations de la Commission et conduit une importante étude afin d'évaluer l'intérêt environnemental et concurrentiel d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en association avec la mise en place de mesures de commerce international.

Transition écologique : les niveaux d'investissement nécessaires ne pourront être atteints qu'en articulant financements publics et privés

Investissements climat : niveaux historiques et besoins annuels



Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2020



François-Nicolas Boquet, Directeur Environnement, Energie, Climat

La mobilisation des entreprises de l'Afep en faveur de la transition écologique

Face à l'ampleur des changements à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif global de « 1,5 °C/2°C » de l'Accord de Paris, les entreprises intègrent de plus en plus largement les enjeux climatiques et environnementaux et de biodiversité dans l'ensemble de leurs processus de décision. Dans une tribune publiée en mai « *Mettons l'environnement au cœur du rebond collectif* », plus de 90 dirigeants d'entreprises ont soutenu une relance intégrant pleinement la dimension environnementale. A cet égard, l'Afep a soutenu l'important volet environnemental des plans de relance français et européen et insisté sur son déploiement rapide, notamment au travers des actions de l'ADEME et du Commissariat Général aux Investissements (CGI) qu'elle a mis en relation avec les entreprises pour stimuler le financement de projets exemplaires.

L'Afep a également voulu montrer que les grandes entreprises étaient déjà engagées dans la transition écologique : près d'une centaine de projets bas carbone déployés par les entreprises sont présentés, selon un format clair et factuel, dans le cadre d'une plateforme internet dédiée. La plupart reproductibles, ils ont vocation à engager un dialogue constructif avec les parties

prenantes des entreprises sur le terrain. Pour contribuer à renforcer la coopération entre grands groupes et PME sur les enjeux environnementaux, et dans le prolongement de l'évènement annuel Le Top Afep réunissant dirigeants de grandes entreprises et de PME, l'Afep a organisé des rencontres virtuelles sur les enjeux de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique, du climat et de la mobilité avec de nombreuses PME innovantes et développé une coopération avec plusieurs réseaux d'éco-entreprises. Afin de poursuivre la logique d'entraînement positif des grands groupes sur leurs écosystèmes de clients, fournisseurs et partenaires, l'Afep a poursuivi son soutien à la démarche du French Business Climate Pledge et le suivi annuel des engagements des entreprises en faveur de l'économie circulaire. L'Afep est devenue partenaire avec EpE de l'initiative act4nature international qui labellise les démarches en faveur de la biodiversité des entreprises.

L'Afep souhaite rendre accessibles à un large public les travaux concrets engagés par les entreprises, en veillant à la clarté et à la précision de leur présentation ainsi qu'au sérieux de leur suivi.

Pour des entreprises responsables
et actrices des grands enjeux
environnementaux, sociaux et sociétaux

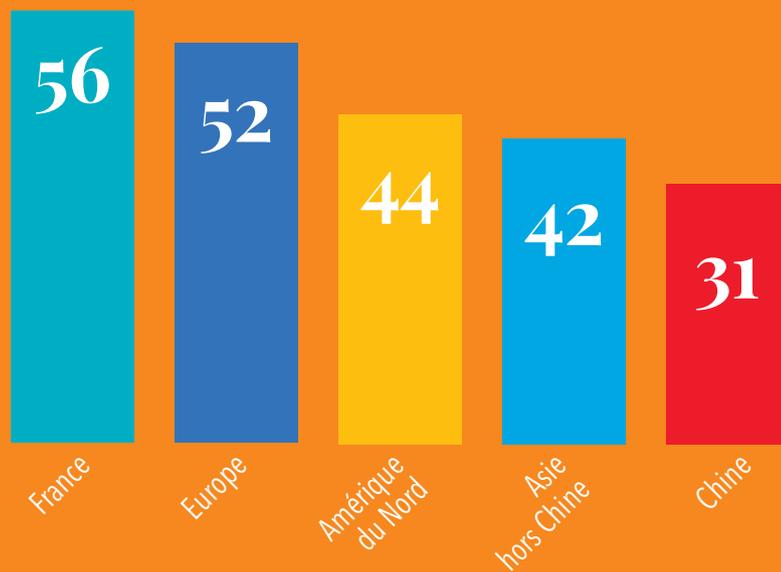




Temps forts

- **Reporting RSE : vers un standard harmonisé ?** Tant l'Union européenne que des instances internationales comme l'IFRS Foundation ont déclaré leur ambition de développer un standard harmonisé de reporting RSE. L'Afep plaide pour une coopération renforcée entre ces instances et la bonne articulation entre obligations européennes et standards internationaux afin de garantir un level playing field entre entreprises européennes et leurs concurrents des pays tiers.
- **Relation entreprises / investisseurs : pour la cohérence des obligations respectives.** Avec la montée en puissance de la finance durable, les investisseurs exigent de la part des entreprises des informations non-financières de plus en plus détaillées afin qu'ils puissent remplir leurs propres obligations de transparence sur la prise en compte des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement. L'Afep demande la mise en cohérence des obligations découlant des Règlements européens « Taxonomie » et « Disclosure » ainsi que de la directive « NFRD » en cours d'élaboration.
- **Notation extra-financière : pour une transparence accrue.** Pour évaluer la performance RSE des entreprises, les investisseurs se fient fréquemment aux notations octroyées par des agences de notation ESG. Or, leurs méthodologies ne sont pas suffisamment transparentes et les notes divergent considérablement entre elles. L'Afep plaide donc pour un cadre législatif européen imposant des obligations de transparence accrue et in fine un régime d'accréditation et de supervision similaire à celui régissant les agences de notation financière.
- **Devoir de vigilance : vers une obligation européenne.** L'Afep soutient l'initiative de la Commission et du Parlement européens visant à introduire un devoir de vigilance des entreprises sur leurs chaînes d'approvisionnement. Elle insiste pour que la future réglementation européenne tienne compte de la concurrence déloyale opérée par certaines entreprises non-européennes peu soucieuses de leur impact social ou environnemental et évite l'insécurité juridique créée par le dispositif français. Elle se prononce contre l'encadrement législatif de l'organisation des chaînes de valeur et plaide pour un cadre européen réaliste qui respecte le secret des affaires.

Les grandes entreprises françaises, leaders mondiaux de la RSE



L'indice annuel de risques et de performance des entreprises publié par EcoVadis repose sur 65 000 évaluations RSE et mesure l'évolution des performances de plus de 42 000 entreprises dans le monde, sur la période 2015-2019.



Elisabeth Gambert, Directrice RSE et Affaires internationales

Les entreprises réclament davantage de transparence de la part des agences de notation extra-financière

Face aux attentes des investisseurs et des autres parties prenantes, la notation ESG (environnement, social et gouvernance) des entreprises prend une acuité toute particulière. Si les entreprises consacrent beaucoup de temps et d'attention aux informations demandées par les agences s'agissant de leurs politiques et performances ESG, on constate un manque de transparence et de convergence des résultats susceptible de porter préjudice à l'ESG en général.

Chaque agence de notation ESG a, en effet, ses propres méthodologies d'évaluation. De plus, si les agences exigent un haut niveau de transparence lorsqu'elles évaluent la performance ESG d'une entreprise, toutes ne sont pas elles-mêmes suffisamment transparentes quant à leurs choix méthodologiques et conceptuels pour la production de leurs notations. Il est donc difficile, tant pour les entreprises que pour les autres parties prenantes, y compris les investisseurs, de comprendre les conclusions auxquelles aboutissent ces agences.

Des chercheurs ont démontré que les corrélations entre les notations ESG sont en moyenne de 0,61 alors que les notations financières sont totalement corrélées (0,99). Sur plus de 900 entreprises notées par les

agences couvertes par cette recherche, les notes des agences s'accordent seulement sur 15 entreprises considérées comme étant parmi les 20% les plus performantes et sur 23 entreprises comme étant parmi les 20% les moins performantes.

Le fait que les agences de notation ESG parviennent même à des conclusions opposées dans certaines catégories concernant une seule et même entreprise conduit nécessairement à l'incertitude et à une confusion sur l'ESG en général et sur les performances ESG de certaines entreprises en particulier. Les investisseurs et autres parties prenantes ne sont pas réellement en mesure de prendre des décisions éclairées et de comprendre pleinement les paramètres sous-jacents de ces notations ESG.

Ce manque de convergence et de transparence et l'impact potentiel des différences importantes entre les notations ESG sur les décisions d'investissement ont amené les entreprises de l'Afep à demander à la Commission européenne d'imposer rapidement des exigences minimales de transparence aux agences de notation ESG et d'envisager à moyen terme un régime d'accréditation et de supervision, comme cela existe déjà pour les notations financières.

Pour des relations commerciales
efficaces, équilibrées et durables





Temps forts

- **Le suivi des impacts de la crise du Covid 19 sur les échanges et sur les déplacements professionnels.** Tout au long de l'année, l'Afep a informé les entreprises adhérentes sur les effets disruptifs de la crise du Covid 19 sur les échanges et les approvisionnements en équipements essentiels et a relayé leurs demandes de facilitation des déplacements professionnels et des opérations de fret auprès des pouvoirs publics.
- **La révision de la politique commerciale.** À la lumière de ses propres travaux en 2019 et l'étude « Commerce et changement climatique », l'Afep a demandé une meilleure prise en compte des enjeux d'autonomie stratégique, du développement durable et de la numérisation de l'économie dans la politique commerciale et une priorisation géographique des négociations commerciales.
- **Le régime des subventions des Etats tiers.** L'Afep a alimenté les réflexions de la Commission sur l'élaboration d'un dispositif efficace de correction des distorsions liées aux subventions des Etats tiers en matière d'investissement ou de marchés publics.
- **La relance du dialogue transatlantique.** L'Afep a lancé un travail d'identification des priorités des entreprises pour la relance de la coopération entre les l'UE et les Etats-Unis pour remédier aux tensions commerciales et développer une approche commune sur les défis de la transition climatique et numérique.
- **Les négociations commerciales avec le Royaume-Uni.** L'Accord de commerce et de coopération reprend la plupart des demandes exprimées par l'Afep, notamment l'absence de droits de douane, le maintien de la liberté d'investir, des dispositions ambitieuses en matière de transport et du marché bilatéral de l'énergie et un chapitre « level-playing field » exigeant.

Un rôle majeur des grands groupes à l'international

Les grandes entreprises contribuent à

60% des exportations françaises

et réalisent

75% des investissements directs français à l'étranger



Marc Poulain, Directeur Négociations Commerciales Internationales

Révision de la politique commerciale européenne : les enjeux de l'autonomie stratégique de l'UE à l'issue de la crise sanitaire

La crise sanitaire a encore accentué la nécessité de renforcer l'autonomie de l'UE dans ses approvisionnements essentiels et dans sa dimension géostratégique.

Pour rétablir la robustesse de ses chaînes de valeurs, l'UE doit diversifier géographiquement ses fournisseurs en exploitant les opportunités créées par les accords de commerce existants ou en négociant de nouveaux accords. La zone Asie-Pacifique reste ainsi essentielle pour accéder à de nouveaux marchés et sécuriser nos approvisionnements. Face à nos vulnérabilités sur certains segments stratégiques, il faut aussi envisager des relocalisations de production ciblées, grâce à une meilleure synergie entre politique industrielle, politique de concurrence et politique de compétitivité réglementaire et fiscale.

L'UE doit par ailleurs renforcer sa position commerciale vis-à-vis des Etats-Unis et de la Chine et éviter la logique de découplage technologique entre grandes régions rivales. Il faut donc de maintenir une forte coopération économique avec nos deux partenaires tout en protégeant les entreprises contre les formes de contrainte

économique ou de concurrence déloyale qu'ils peuvent exercer. La lutte contre les mesures extraterritoriales ou les transferts forcés de technologies doit donc se poursuivre via des contrôles ciblés des investissements directs étrangers et des exportations et de nouveaux outils.

Les entreprises soutiennent également le virage pris pour développer une vraie politique de mise en œuvre des accords de commerce, mobiliser plus souvent les mécanismes de règlement de litige, appliquer les sanctions prévues en cas de violation et recourir aux instruments de défense commerciale modernisés.

Enfin, le verdissement de la politique commerciale doit être poursuivi en combinant des règles plurilatérales, des engagements opposables dans les accords bilatéraux et des instruments unilatéraux de « level playing field » tels que le mécanisme d'ajustement carbone ou une législation européenne sur le devoir de vigilance.



Webinar Commerce et changement climatique : Évaluation quantitative des meilleurs outils politiques pour atteindre la neutralité climatique et la compétitivité - 14 janvier 2021

360 participants : Institutions européennes, Etats membres, missions des Etats tiers auprès de l'UE et parties prenantes.

Des intervenants de haut niveau :

- M. Raffaele Petriccione, Directeur général de l'action pour le climat (DG CLIMA) de la Commission européenne,
- M. Benjamin Angel, Directeur, DG Taxation et Union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne,
- M. Bernd Lange, Président de la commission commerce international du Parlement européen,
- M. Patrick Pouyanné, PDG de Total,
- M. Alan Wm. Wolff, Directeur général adjoint de l'OMC
- M. Matthew Porterfield, Directeur adjoint du Harrison Institute for Public Law de l'université de droit de Georgetown.

« Comme le souligne le rapport de l'Afep, les revenus du CBAM devraient s'ajouter au budget de l'UE et peuvent être utilisés pour financer les politiques qui soutiennent les investissements nécessaires à la transition vers une économie neutre en carbone, moderne et compétitive (...) et éviter que nos entreprises soient désavantagées par rapport à celles qui ont moins d'ambition climatique »

Raffaele Petriccione, Directeur général de l'action pour le climat (DG CLIMA) de la Commission européenne

Réduire les émissions de gaz à effets de serre tout en préservant la croissance : définir les mesures les plus vertueuses

Dans un souci d'expertise indépendante et objective, l'Afep a lancé en 2020 une étude pour mesurer les impacts de la neutralité climatique portée par le Green Deal sur la compétitivité des entreprises européennes et identifier les politiques publiques susceptibles de combiner de manière optimale la lutte contre le changement climatique et la compétitivité des entreprises européennes.

Un risque avéré de forte augmentation des fuites de carbone. Les deux étapes du scénario de neutralité climatique (réduction des émissions de 55% en 2030 et neutralité climatique en 2050) imposeront une très forte augmentation du prix du carbone en Europe entraînant une délocalisation des investissements (« fuite additionnelle de carbone ») estimée à 14 % sur la période 2025-2050, notamment du fait de l'augmentation prévue des coûts de production dans l'UE. La Russie, les Etats-Unis, la Chine et l'Inde seraient alors en situation d'attirer une part significative de ces délocalisations, les secteurs les plus touchés par ces fuites étant la chimie, la métallurgie, le ciment et le transport aérien.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est l'instrument le plus performant s'il est associé à un mécanisme de subvention à la transition écologique. Toutes les variantes d'un MACF conçu comme une taxe sur les produits importés engendrent une réduction importante des GES dans les pays tiers et entraînent une diminution parallèle des fuites de carbone. Toutefois, pour avoir un impact de long terme positif sur le PIB, l'emploi et la réduction des fuites de carbone dans l'UE, un MACF doit être combiné à des subventions à la R&D et à l'acquisition de technologies bas carbone, financées par un recyclage des recettes qu'il génère et, pour maximiser encore les bénéfices attendus, de celui des recettes tirées des enchères ETS.

Une taxe carbone sur la consommation finale ne constitue pas une alternative valable au niveau de l'UE. Elle aurait des performances bien moindres sur la réduction des fuites de carbone et un impact négatif sur l'activité économique du fait de prix à la consommation plus élevés et d'une réduction du revenu réel disponible. La taxe sur la consommation finale est, en définitive, l'outil présentant les moins bons résultats en termes de PIB et d'emploi dans l'UE en 2050.

L'association du MACF avec les accords de commerce évalués dans l'étude serait le « policy mix » le plus efficace pour combiner réduction des émissions et maintien de la compétitivité interne et externe des entreprises.

Les recommandations de l'Afep au vu des résultats de cette étude :

- **L'Afep soutient l'adoption d'un MACF** sous forme de droits sur les produits importés ou d'obligation d'achat de titres ETS notionels sous réserve qu'il s'accompagne d'un soutien financier conséquent à la transition écologique des entreprises et que l'inclusion dans ce nouveau dispositif se fasse exclusivement sur base volontaire, y compris pour les secteurs pionniers envisagés par la Commission européenne.
- Compte tenu des risques de perte de compétitivité interne et de la nécessité d'une transition entre l'architecture existante du marché ETS et le régime du MACF, l'Afep suggère une extinction progressive des quotas gratuits pour les secteurs couverts par le MACF et le maintien de ceux-ci pour les secteurs non couverts
- Au vu de l'étude, l'Afep prône également un agenda ambitieux de négociations commerciales à visée climatique, en commençant par la réforme de l'Accord sur les subventions industrielles et l'accord sur les biens environnementaux.

Agir pour une Europe prospère
en garantissant des conditions
de concurrence équitables
et en renforçant l'attractivité
du territoire européen





Temps forts

- **Finance durable.** L'Afep s'est mobilisée afin de parvenir à une meilleure prise en compte des activités en transition dans la taxonomie en cours d'élaboration et de construire des exigences de reporting utiles pour les investisseurs et praticables pour les entreprises.
- **Gouvernance durable et devoir de vigilance.** L'Afep s'est engagée en faveur d'un cadre européen de devoir de vigilance qui évite les atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement tout en préservant la compétitivité et la sécurité juridique des entreprises ; elle s'est efforcée d'apporter du sens au débat sur la gouvernance durable en soulignant les bonnes pratiques françaises et l'apport de la soft law.
- **Energie-climat.** L'Afep a mené une étude « Commerce et changement climatique » pour comparer les impacts de plusieurs outils de politique environnementale et commerciale, dont le futur Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, et déterminer la meilleure combinaison de mesures pour préserver la compétitivité et atteindre l'objectif de neutralité climatique. Elle a fait valoir sa position très en amont à l'occasion d'un webinar de haut niveau. L'Association s'est par ailleurs positionnée en vue de la déclinaison de l'objectif de neutralité climatique dans les autres politiques de l'UE (i.e. marché ETS, taxation de l'énergie).
- **Acte sur les services numériques.** L'Afep est très sensible aux objectifs de cette proposition qui doit permettre le renforcement de la lutte contre la contrefaçon ainsi que la révision des obligations et du régime de responsabilité des hébergeurs et des plateformes en ligne.
- **Recours collectifs.** L'adoption de la directive européenne apporte un cadre propice à la réparation des dommages subis par les consommateurs, mais laisse persister certains risques de forum shopping.
- **Réforme de la politique de concurrence et régime des subventions des Etats tiers.** L'Afep a alimenté les réflexions de la Commission sur une révision globale de la politique de concurrence qui devrait mieux prendre en compte la globalisation, la digitalisation et l'alignement avec les autres priorités climatique, industrielle, commerciale et de relance économique de l'UE.
- **Révision de la politique commerciale.** À la lumière de ses travaux antérieurs et de l'étude « Commerce et changement climatique », l'Afep a demandé une meilleure prise en compte des enjeux d'autonomie stratégique, du développement durable et de la numérisation de l'économie dans la politique commerciale et une priorisation géographique des négociations commerciales.
- **Les négociations commerciales avec le Royaume-Uni.** L'Accord de commerce et de coopération reprend la plupart des demandes exprimées par l'Afep, notamment l'absence de droits de douane, le maintien de la liberté d'investir, des dispositions ambitieuses en matière de transport et du marché bilatéral de l'énergie et un chapitre « level-playing field » exigeant.

Plan de relance : l'Europe se mobilise pour soutenir l'économie



Budget UE 2021/2027

1074 Mds€

+

Plan de relance « Next Generation EU »

750 Mds€ levés sur les marchés par la Commission

dont « Facilité de relance et de résilience » **672,5 Mds€**

- **312,5 Mds€** de subventions
- **360 Mds€** de prêts pour le financement des plans de relance des Etats membres

dont près de **40 Mds€** pour la France

Ce plan de relance sera financé par de nouvelles ressources propres créées pour abonder le budget européen.



Justine Richard-Morin, Directrice des Affaires Européennes
Alix Fontaine, Chargée de mission Affaires européennes

Les entreprises face au raz-de-marée législatif européen de 2021

La Commission européenne a consacré l'année 2020 à préparer ses propositions législatives, en réalisant de multiples études, consultations et analyses d'impact. Quant au Parlement, il a cherché également à « marquer le terrain » en se positionnant en amont sur les sujets montants via des rapports d'initiative. L'Afep a alimenté ces travaux avec de nombreuses contributions et a répondu à plus d'une vingtaine de consultations.

2021 verra ainsi la publication par la Commission d'un grand nombre d'initiatives législatives dont certaines auront un impact décisif sur les entreprises :

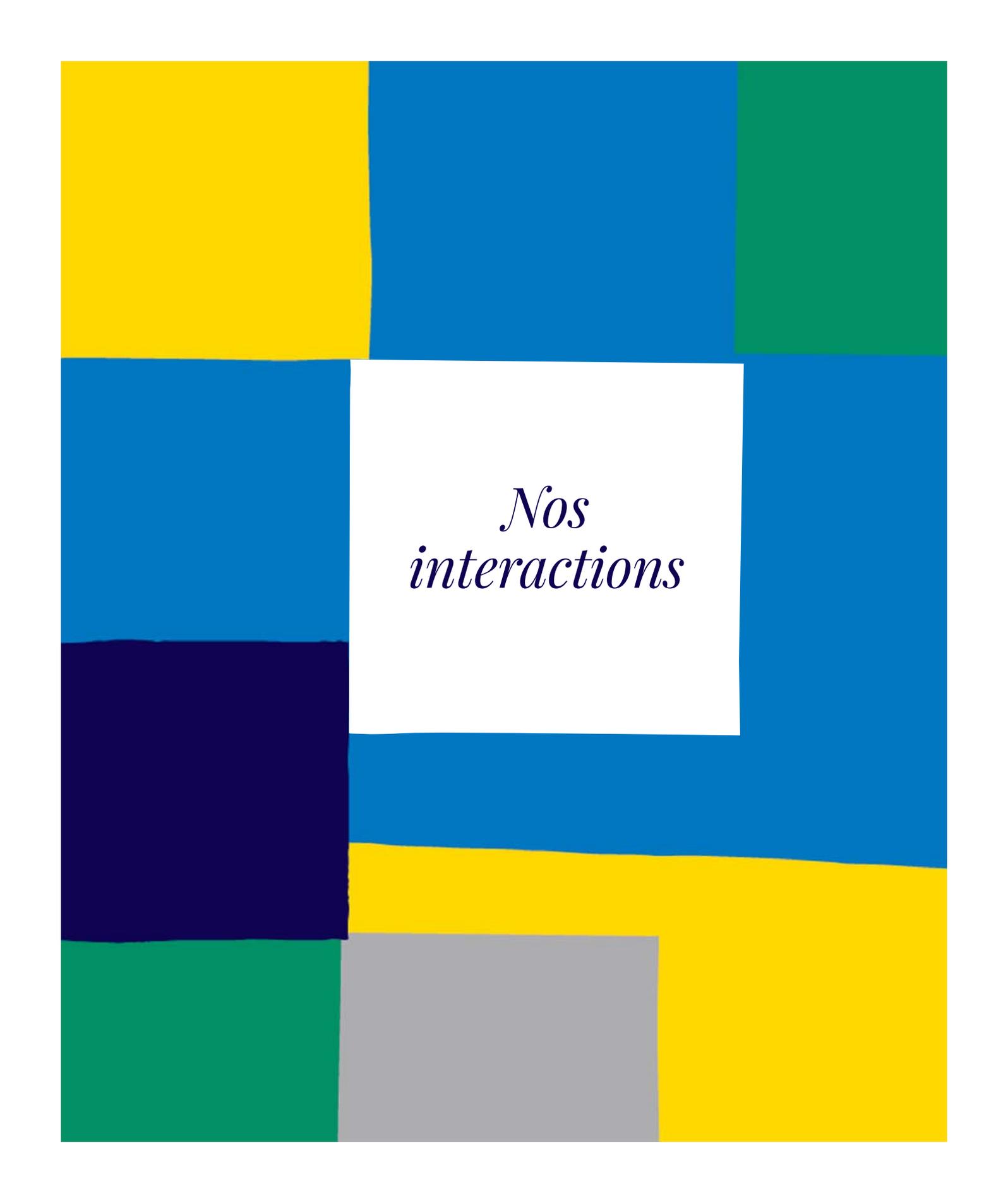
- Nouveau plan d'action sur la finance durable et actes délégués taxonomie
- Reporting non-financier et standardisation de l'information non-financière
- Gouvernance durable et devoir de vigilance
- Redevance numérique
- Paquet « Fit for 55 » incluant la révision de toutes les législations énergie-climat découlant de l'ambition climatique renforcée, i.e. le système d'échange de quotas de GES (ETS), le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, la taxation de l'énergie, etc.
- Initiative sur les subventions étrangères
- Réforme de la politique de concurrence : aides d'état, définition du marché pertinent

En parallèle de cette actualité législative, l'Union européenne se consacre largement à la relance économique,

avec des moyens considérables (voir ci-contre), tournés essentiellement vers une double transition écologique et numérique.

Pour l'Afep, la cohérence dans l'action de l'Union européenne est indispensable afin que ce raz-de marée législatif ne se fasse pas au détriment de la compétitivité des entreprises, mais contribue au contraire à leur développement durable, dans un contexte où l'Europe a plus que jamais besoin de ses entreprises.

L'Afep, pleinement impliquée, fera valoir la voix des entreprises françaises dans les négociations sur ces différents textes, qui s'étaleront jusqu'à 2022, voire au-delà. Elle poursuivra également ses travaux sur le CBCR public (Reporting pays-par-pays) qui pourrait se clore en 2021 et sur les Digital Services Act et Digital Market Act (déjà parus). Enfin, elle s'impliquera dans la préparation de la Présidence française du Conseil de l'UE qui se déroulera au premier semestre 2022, en même temps que la campagne et l'élection présidentielle.

The background consists of several overlapping rectangular blocks of color: yellow, blue, green, dark blue, and grey. A white rectangular area is centered in the middle of the composition.

*Nos
interactions*

Réunions & groupes de travail

Réunions / Dîners d'information des Présidents

Valdis Dombrovskis

Vice-Président exécutif de la Commission européenne, en charge de l'Economie

Bruno Le Maire

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance

François Villeroy de Galhau

Gouverneur à la Banque de France

Laurent Berger

Secrétaire Général de la CFDT

Economie

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Réunion avec la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee

Réunions thématiques

Les enjeux de la Recherche privée

Fiscalité

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Benjamin Angel

Directeur Fiscalité indirecte et administration fiscale, Fiscalité directe, coordination fiscale, analyse économique et évaluation de la DG-TAXUD de la Commission européenne

Jérôme Fournel

Directeur général de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Frédéric Iannucci

Chef du service du contrôle fiscal de la DGFIP

Patricia Sellière

Administratrice des finances publiques, Chargée de mission relation de confiance

Réunions thématiques

Actualité

- Travaux liés au contexte de l'épidémie du COVID 19 : report des échéances fiscales, report des délais fiscaux, modulation des acomptes d'impôt sur les sociétés, remontées des difficultés rencontrées (aspects déclaratifs, relations avec les équipes IFU ...) et demandes de simplification auprès de la DGFIP
- Commissions fiscales : Panorama de l'actualité fiscale
- Enquête annuelle des prélèvements obligatoires supportés par les entreprises de l'Afep en 2019
- Projet de loi de finances pour 2021
- Projets de loi de finances rectificatives pour 2020

Fiscalité des entreprises

- Pacte productif : propositions de l'Afep
- Plan de relance : propositions de l'Afep
- Baisse des impôts de production : position des entreprises, chiffrage des impacts
- Analyse des problématiques fiscales liées aux dons consentis par les entreprises dans le cadre de la crise sanitaire et échanges avec les pouvoirs publics en vue d'une clarification des règles fiscales
- Fiscalité de la R&D : panorama des redressements fiscaux, consultation sur le guide CIR du MESR
- Détermination du taux de marché pour la déductibilité des charges financières : position des entreprises sur des fiches de la DGFIP
- Fiscalité des filiales de réassurance, travaux en vue de l'amélioration du régime français
- Brexit et aspects fiscaux
- Audition par le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) : « Adapter la fiscalité des entreprises à une économie mondiale numérisée »

Fiscalité patrimoniale

- Fiscalité de la transmission d'entreprise

Relations entre l'administration fiscale et les entreprises

- Service de mise en conformité fiscale (SMEC) : projet de textes, position des entreprises
- Examen de conformité fiscale (ECF) : projets de textes, position des entreprises
- Fusion du service juridique de la DGFIP et du service du contrôle fiscal : position des entreprises

Fiscalité européenne et internationale

- Travaux OCDE sur le pilier 1 « Nouvelles règles de répartition des bénéfices » : position des entreprises
- Travaux OCDE sur le pilier 2 « création d'un impôt minimum mondial » : position des entreprises, estimation des impacts

- Identification des problématiques des entreprises et échanges avec les équipes en charge de l'OCDE sur l'impact de la crise sanitaire sur les prix de transfert
- Conventions fiscales internationales : problématiques locales rencontrées par les entreprises, priorités des entreprises dans le cadre du programme de (re) négociations des conventions fiscales par la DLF
- CBCR « fiscal » (transmis à l'administration fiscale) : réponse à la consultation de l'OCDE
- CBCR « public » : suivi et mise à jour de l'argumentaire
- Etats et territoires non coopératifs (ETNC) : suivi des impacts de la mise à jour de la liste

Obligations déclaratives et recouvrement des impôts

- Déclaration des dispositifs fiscaux transfrontières à caractère potentiellement agressif (DAC 6) : position des entreprises sur le projet d'instruction
- Facturation électronique obligatoire et e-reporting : consultation de la DGFIP, position des entreprises

Droit des affaires & gouvernance

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Valentine Bonnet

Directrice Gouvernement d'entreprise et conformité de l'AFG

Alain Demarolle

Président du Conseil de Proxinvest

Catherine Ferriol

Chef du département de l'appui aux acteurs économiques de l'Agence Française Anticorruption (AFA)

Patrick Fiorani

Lead Analyst de Glass Lewis Europe

Maël Gallène

Equipe Investment Stewardship de BlackRock

Mathieu Kahn

Adjoint au Chef de service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Economique (SISSE)

Cédric Lavérie

Head of French Governance Research de l'Institutional Shareholder Services (ISS)

Astrid Milsan

Secrétaire générale adjointe de la Direction des émetteurs et de la Direction des affaires comptables de l'AMF

Vegard Torsnes

Lead Analyst, corporate governance de Norges Bank Investment management

Réunions thématiques

Droit boursier

- Moyens de défense anti-OPA

Droit des sociétés et Gouvernement d'entreprise

- Mise en œuvre de la raison d'être
- Tenue des AG et Coronavirus
- Sujets d'actualité en droit des sociétés
- Bilan des relations des émetteurs avec les agences de conseil en vote
- Poursuite des AG à huis clos

Conformité

- Consultation de l'AFA sur la mise à jour de ses recommandations sur le référentiel anti-corruption applicable aux acteurs privés

Droit européen

- Projet de directive « Devoir de vigilance européen » : position des entreprises
- Consultation de la Commission européenne sur la gouvernance durable : position des entreprises et réponse à l'enquête EY
- Consultation de la Commission européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle en droit des sociétés et gouvernance : position des entreprises

Travail, emploi & protection sociale

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Yann-Gaël Amghar

Directeur Général de l'ACOSS

Philippe Guibert

Directeur médical chez International SOS

Bruno Lucas

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Hubert Mongon

Délégué Général de l'UIMM et représentant du Medef pour la négociation interprofessionnelle sur le télétravail

Misoo Yoon

Directrice générale adjointe Offres de service de Pôle Emploi

Réunions thématiques

- Mesures destinées à permettre la continuité de l'activité des entreprises pendant l'épidémie de Covid-19 : conditions de présence sur site, aménagement des modalités de consultation des représentants du personnel, accès aux mesures de soutien économique – activité partielle, report de charges, accès aux équipements de protection (masques gel)...
- Recensement des besoins des entreprises sur la formation et les mobilités professionnelles permettant d'adapter les compétences dans le cadre de la crise sanitaire et économique
- Evolution du protocole sanitaire aux différentes phases de la crise (reconfinement, déconfinement) : fonctionnement de la restauration collective, recours au télétravail en période de crise, adaptations du règlement intérieur...
- Travaux préalables à la publication des instructions précisant les modalités des régimes de retraites supplémentaires à prestations définies (gel des anciens régimes, caractéristiques des nouveaux)
- Bilan de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel concernant la formation et l'apprentissage, dans le cadre de la ratification de différentes ordonnances et des adaptations pendant la période d'épidémie (focus sur les entretiens professionnels)
- Aides à l'apprentissage
- Modalités de l'activité partielle longue durée
- Mesures sur l'égalité entre les femmes et les hommes : possibilité d'évolution de l'index égalité entre les femmes et les hommes, publication des indicateurs
- Mesures sociales dans le cadre de la relance (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, contreparties au plan de relance, ...)

Droit économique/concurrence

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Louis Dutheillet de Lamothe

Secrétaire général de la CNIL

Sophie Nerbonne

Directrice chargée de la co-régulation économique

Thomas Dautieu

Directeur de la conformité

Olivier Guersent

Directeur Général de la DG Concurrence (DG COMP)

Réunions thématiques

Protection des données personnelles/numérique

- RGPD
 - Révision des chapitres sur le transfert international de données à caractère personnel vers des pays tiers et les décisions d'adéquation existantes et sur le mécanisme de coopération et de cohérence entre les autorités nationales de protection des données
 - Mise à jour des clauses contractuelles types par la Commission et par le CEPD
 - Projet lignes directrices responsables de traitement et sous-traitants
 - Responsabilité sociétale des entreprises dans le cadre du RGPD
 - Transfert de données : invalidation du Privacy shield par la CJUE
- Consultation sur le projet de Digital Services Act

Délais de paiement

- Affacturage inversé collaboratif
- Facturation électronique/contraintes techniques

Consommation

- Proposition de loi sur la Publicité et la transition écologique
- Economie circulaire : projet de protocole sur l'affichage expérimental pour l'alimentaire

Concurrence

- Réponses aux consultations de la Commission européenne
 - New competition tool
 - Accords de coopération horizontale
 - Appel à contribution sur Green Deal / concurrence
 - Communication sur la définition du marché pertinent
 - Révision du règlement (UE) n° 330 2010 et des lignes directrices (Vertical Block Exemption Regulation)

Financement des entreprises

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Sylvain Broyer

Chef économiste EMEA

Michael Seewald

Responsable EMEA Corporate Ratings - S&P Global Ratings

Jean-François Cirelli

Responsable Mondial des Marchés de Capitaux

Henri Chabadel

CIO France

Amra Balic

Head of EMEA Investment Stewardship

Carole Crozat

Head of Thematic Research, BlackRock Sustainable Investing - BlackRock

Myriam Durand MD

Global Corporate Finance Group

Sarah Carlson CFA

Senior Vice President Sovereign Risk Group - Moody's Investors Service

Astrid Milsan

Secrétaire générale adjointe en charge de la Direction des émetteurs et de la Direction des affaires comptables

Marine Corrieras

Directrice de la Division Doctrine émetteurs et Back office

Autorité des Marchés Financiers

Réunions thématiques

- Création d'un ECOLABEL européen pour les produits financiers
- Impacts de la crise du COVID-19 sur la communication financière
- Consultation sur un raccourcissement de la séance de bourse
- Consultation de l'ESMA sur des mesures techniques de reporting EMIR
- Consultation de la Commission européenne sur sa nouvelle stratégie en matière de finance durable
- Consultation sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
- Exposé sondage de l'IASB sur la présentation des comptes
- Consultation sur le plan de relance de la Commission européenne (Capital Markets Recovery Package)
- Reporting électronique (ESEF) : Impacts sur les rapports d'audit et la communication financière
- Consultation du Président de l'EFRAG et de la fondation IFRS sur la standardisation de l'information non-financière
- Réunion sur les dispositifs de contrôle interne des entreprises
- Discussion Paper de l'IASB « Business combination-Disclosures, Goodwill and Impairment »
- Réunion sur la consultation de l'ESMA sur les indicateurs du règlement taxonomie
- Consultation de la Commission européenne sur les critères définissant les activités durables en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Environnement, énergie, climat

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Cédric Bourillet

Directeur général de la prévention des risques DGPR-MTE

Vincent Coissard

Sous-directeur « Déchets et économie circulaire » de la DGPR-MTE

Mise en œuvre réglementaire de la loi « Antigasillage et pour l'économie circulaire »

Marc Cheverry

Directeur Economie Circulaire de l'Ademe

Panorama de la loi Antigasillage pour l'économie circulaire, AGECE

Stéphane Crouzat

Ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique

Sylvie Gillet

Responsable Biodiversité et Santé-Environnement EpE

Modalités de dépôts de projets d'engagements biodiversité « act4nature international »

Mallika Ishwaran

Senior Economist de la société Shell

Présentations des scénarios énergie climat de Shell

Céline Lains

Directrice du programme cohésion sociale et urbanisme au SGPI - Initiatives Villes Durables

Marc Lereau

Responsable de la maîtrise de l'énergie et de la réglementation des bâtiments existants, au Bureau de la qualité technique/réglementation technique de la construction DGALN/MTE - Performances des bâtiments tertiaires

Pierre Loaec

Policy officer au sein de l'unité « énergie renouvelable et CCS » de la DG Energie de la Commission européenne)

Stratégie européenne sur l'hydrogène

Valérie Martin

Cheffe de service Mobilisation citoyenne et Médias de l'Ademe

Matthieu Orphelin

député,

Gildas Bonnel

Président de la commission RSE de l'AAGCC

Bertrand Cizeau

Directeur de la communication du groupe BnpParibas - Séminaire publicité et environnement

Pavel Misiga

chef de l'unité « éco-innovation » DG Recherche-Innovation (RTD) de la Commission européenne
Rapport européen « Accelerating the transition to a circular economy »

Laurent Morel

Administrateur Shift Project

Romain Grandjean

Chef de projet Shift Project

Partage d'expérience 1 an après la remise à l'Afep du rapport du Shift Project sur les scénarios énergie-climat

Timothée Quellard

Co-fondateur d'Ekodev

François Remoué

Expert indépendant

Sylvie Villeroy

Directrice Responsabilité sociétale et environnementale – Communication au sein du Groupe L'Oréal)

Présentation de la plateforme Ekodev sur les solutions de mobilité durable

Diane Simiu

Directrice adjointe au Commissariat général au développement durable CGDD-MTE

Laurent Michel

Directeur général énergie-climat DGEC-MTE

Convention citoyenne sur le Climat

Victoria Smaniotto

Head of Outreach, Solar Impulse Foundation

Recensements de solutions bas carbone par la Fondation Solar Impulse

Marc Strauss

Directeur de projet grands événements internationaux biodiversité au Secrétariat général du ministère de la Transition Ecologique (MTES)

Philippe Appriou

Conseiller communication et partenariats au Secrétariat général du MTES

Diane Simiu

Adjointe au Commissaire général au développement durable du MTES

Matthieu Delabie

Office français de la biodiversité

Claire Tutenuit

Déléguée générale d'EpE

Patricia Savin

Présidente d'Orée - Préparation du Congrès mondial de l'UICN

Réunions thématiques

France

- Préparation du projet de loi relatif aux propositions de la convention citoyenne pour le climat
- Proposition de loi relative à la publicité et l'environnement
- Analyse des projets de stratégie national bas carbone (SNBC) et de programmation pluriannuelle des énergies (PPE)
- Projet de loi Antigaspillage et économie circulaire + examen des projets de réglementation afférente

Europe

- Révision des lignes directrices Aides d'Etat émissions indirectes de la directive EU ETS
- Relèvement de l'ambition climat de l'UE à 2030 et à 2050
- Révision de la directive EU ETS
- Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : étude Afep, consultation européenne
- Révision de la directive taxation de l'énergie
- Déclinaison du Greenddeal européen dans les différentes législations (environnement, finance, gouvernance, RSE)
- Actes délégués taxonomie et disclosure
- Modalités de prise en compte des dispositifs européens sur l'empreinte environnementale des produits dans les allégations environnementales des entreprises
- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la politique de la concurrence européenne

« Pitches PME »

- 5 sessions de « pitches PME » pour les entreprises membres sur les thèmes de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique, du climat et de la mobilité

RSE

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Florian Berg

Massachusetts Institute of Technology (MIT) - Sloan School of Management

Emmanuel Bloch

Directeur RSE Thales

Sophie Flak

CSR and Digital VP, Eurazeo

Philippe Meunier

Corporate Sustainability Manager, ENGIE

Marie-Pierre Peillon

Directrice Recherche & Stratégie ESG, Groupama Asset Management

Membres français de la Task Force de l'Efrag

Delphine Dirat

Directrice de la Division de régulation des sociétés cotées à la Direction de la Régulation et des Affaires internationales de l'AMF

Camille Noisette

Chargée de mission à la Division de régulation des sociétés cotées à la Direction de la Régulation et des Affaires internationales de l'AMF

Charles Descamps

Chargé de pôle à la Direction des Emetteurs de l'AMF

Réunions thématiques

- Ecolabel européen pour les produits financiers
- Reporting intégré (Consultation de l'International Integrated Reporting Council (IIRC))
- Mission Dubost, Imalhayene et Chapron sur les labels RSE
- Révision de la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD)
- Divergence des notations extra-financières
- Indicateurs ESG trans-sectoriels
- Devoir de vigilance européen / Examen du rapport Lara Wolters
- Standardisation européenne de l'information non-financière (EFRAG)
- Standardisation internationale de l'information non-financière (Consultation de l'IFRS Foundation)
- Consultation de la Commission européenne sur la gouvernance d'entreprise durable et le devoir de vigilance
- Reporting non-financier en application de l'art. 8 Règlement Taxonomie (Consultation ESMA)

Commerce international

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Sophie Casenave

Head of Policy and Programmes, DIT, British Embassy Paris

Julia Held

Goods Regulations - Department for Business, Energy and Industrial Strategy - HM Government UK Transition

Simon Johnson

Head of Stakeholder Communications and Engagement Team –Chemicals - Department of Environment, Food and Rural Affairs (UK) - Ambassade du Royaume-Uni et Ministères Britanniques

Robin Fournier

Attaché commerce et investissement - Service économique régional de Londres

Virginie Reiss

Adjointe au Bureau Politique. Commerciale, Stratégie et Coordination

Alexis Sahaguian

Adjoint au chef du bureau de la politique commerciale

Adrien Zakhartchouk

Chef du bureau Politique commerciale, Stratégie et Coordination

DG Trésor – Bureau Multicom

Thierry Redonnet

Directeur Général adjoint de la DG Commerce

Réunions thématiques

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE ET COMMERCE INTERNATIONAL

- Etude Afep / Entreprises Commerce et Climat
- Réunion sur les marchés publics/PPP dans les accords de libre-échange et projet de règlement IPI (international procurement instrument)
- Priorités des entreprises de l'Afep pour la réforme de l'OMC et la conférence ministérielle de Juin 2020
- Impact des restrictions sanitaires et commerciales dues à la crise du COVID 19 sur les flux commerciaux et les investissements
- Réunion sur les mesures impactant les IDE et la réorganisation des chaînes de valeur internationales
- Consultation publique et étude d'impact préliminaire de la Commission européenne sur la protection des investissements directs au sein de l'UE
- Livre blanc de la Commission européenne consacré aux subventions des Etats tiers créant des distorsions de concurrence
- Consultation publique sur la révision de la stratégie de politique commerciale
- Seconde réunion sur le livre blanc de la Commission Européenne sur les subventions des Etats Tiers
- Etude d'impact préliminaire pour une initiative législative sur les subventions des Etats-tiers - Préparation des commentaires de l'Afep
- Invitation à un groupe de travail sur les relations commerciales transatlantiques
- Présentations avant publication de l'étude quantitative « commerce et climat » (4)

LES RELATIONS UE - ROYAUME-UNI APRES LE BREXIT

- Réunions de debriefing sur les négociations avec le Royaume-Uni

Europe

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Visioconférences Afep-MEDEF-France Industrie organisées dans le cadre de la Présidence allemande de l'Union européenne :

- avec le Ministère fédéral allemand de l'Environnement
- avec le Ministère fédéral allemand de l'Economie
- avec le Ministère fédéral allemand des Affaires sociales
- avec l'Ambassade de France à Berlin
- avec le BDI et le DAI
- avec le Ministère fédéral allemand des Finances
- avec le Ministère fédéral allemand de la Justice et de la Protection des consommateurs
- avec le RP allemand Michael Clauss

Olivier Guersent

Directeur général de la Direction générale Stabilité financière, services financiers et Union des marchés de capitaux (FISMA)

Rencontre Afep-DAI avec Olaf Scholz

Ministre des Finances et vice-chancelier du gouvernement d'Angela Merkel

Directeur Général : François Soulmagnon
Assistante : Françoise Stephan – f.stephan@afep.com
Directrice : Stéphanie Robert
Assistante : Sylvie Bertaux – s.bertaux@afep.com
Directeur des Affaires Fiscales : Laetitia de La Rocque – l.de.la.rocque@afep.com
Directrice adjointe des Affaires Fiscales : Amina Tarmil – a.tarmil@afep.com
Directrice du Service Juridique : Odile de Brosses – service.juridique@afep.com
Directeur des Affaires Financières : Le Quang Tran Van – affaires.financieres@afep.com
Directrice Droit Economique : Emmanuelle Flament-Mascaret – concurrence@afep.com
Directrice RSE et Affaires Internationales : Elisabeth Gambert – rse@afep.com
Directrice des Affaires Sociales : Julie Leroy – affaires.sociales@afep.com
Directeur Environnement, Energie et Climat : François-Nicolas Boquet – environnement@afep.com
Directeur Négociations Commerciales Internationales : Marc Poulain – m.poulain@afep.com
Directrice des Affaires Européennes et Responsable du Bureau de Bruxelles : Justine Richard-Morin – j.richard-morin@afep.com
Chargée de mission Affaires européennes : Alix Fontaine - a.fontaine@afep.com
Chef Economiste : Nicolas Ragache – economie@afep.com
Directrice du Développement : Laurence Ville – l.ville@afep.com
Directeur administratif et financier : Dominique Bricoteaux – d.bricoteaux@afep.com
Secrétariat Paris : Isabelle Duval ; Valérie Stefanidis ; Sandrine Tamby – p.secretariat@afep.com
Secrétariat Bruxelles : Sylvie Lema – europe@afep.com
Moyens généraux & Services techniques : Vincent Timelli – v.timelli@afep.com
Accueil : Nathalie Olivier – accueil@afep.com

Ont contribué à ce rapport :

Anna Casal, Hélène Dodin, Chantal Claude

Photos : Cyril Bruneau – Edouard Ducos – Getty Images – Photothèque Thales – Photothèque VINCI
Photothèque Schneider Electric

Illustration : Atelier Bingo



Ce document a été imprimé sur du papier recyclé.

Association française des entreprises privées

11 avenue Delcassé - 75008 Paris
+33(0)1 43 59 65 35

4-6 rue Belliard - 1040 Bruxelles
+32(0)2 219 90 20/ europe@afep.com

